Rapport du secrétaire



Pierre Landry
MBA, Adm.A., CMC

Secrétaire et
directeur général

L'AN DERNIER, JE METTAIS L'ACCENT sur la fin d'un cycle de trois ans qui avait eu comme objectifs de centrer davantage l'Ordre sur sa mission de protection du public et de rehausser la notoriété de la profession, tout en cherchant à rendre l'organisation plus efficiente. Cette année est, par comparaison, marquée par le changement et le défi de continuité qu'il pose.

En effet, une équipe d'administrateurs renouvelée, regroupés au sein d'un Bureau de direction composé dorénavant de 16 membres, dont 13 élus sur une base territoriale, est chargée de représenter l'ensemble des membres et des secteurs. Les défis qui les confrontent ne sont pas tous nouveaux, mais ils se posent sous un jour différent.

Par ailleurs, cette année est probablement marquée par la multiplication des ententes de partenariat. En effet, pas moins de cinq ententes ont été conclues, partiellement ou complètement, avec divers organismes, lesquelles positionnent l'Ordre en matière de notoriété ou d'expertise. Nous croyons que ces ententes sont le résultat des efforts de visibilité des deux dernières années.

Dans les quelques lignes qui suivent, je souligne les éléments qui me semblent les plus marquants, alors que les rapports des différents secteurs et comités font état d'éléments plus précis sur ces mêmes sujets.

STRATÉGIE, DIRECTION ET VIE DÉMOCRATIQUE

Stratégie

La stratégie mise de l'avant depuis bientôt trois ans nécessitait d'être actualisée. Le nouveau Comité administratif a donc livré sa réflexion sur le sujet au Bureau de direction. Cette réflexion, qui a montré un bilan très positif de réalisations, a aussi mis en lumière certains obstacles rencontrés dans la réalisation des objectifs, notamment au plan du recrutement et au plan du réel gain d'efficience résultant de modifications dans sa gouvernance.

Système professionnel

Les groupes de travail sur le renouvellement du système professionnel mis en place par l'Office des professions ont déposé leurs rapports définitifs. Le groupe sur la Santé a déjà vu son premier rapport devenir le Projet de loi 90, déposé et adopté à la dernière session de 2002, qui prévoit l'encadrement des ordres exerçant dans un établissement.

Le module Santé suit l'évolution du second rapport du groupe de travail sur la Santé, dont une recommandation appuie notre revendication à propos de la pertinence de l'encadrement par un ordre professionnel des gestionnaires oeuvrant dans ce milieu.

Les rapports sur l'allégement du système, l'inspection et la discipline, contiennent un ensemble de recommandations que nous devrons examiner mais qui, pour la plupart, constituent des solutions à des irritants maintes fois dénoncés. Le produit de ces rapports devait se traduire en un projet de loi modifiant le Code des professions.

Représentations et partenariats

Regroupement des Étudiants des Facultés d'Administration de l'Est du Canada (RÉFAEC)

L'Ordre et le RÉFAEC ont tissé des liens de partenariat. Le RÉFAEC est notamment l'organisateur des Jeux du commerce, auxquels l'Ordre s'associe depuis maintenant deux ans. Grâce à l'appui du Fonds de bourses d'affaires et d'études de l'Ordre, nous avons participé aux plans de la promotion et du contenu aux Jeux du commerce qui ont eu lieu à Gatineau, sous les hospices de l'UQO, ainsi qu'au Gala du RÉFAEC qui se tenait au début d'avril 2003.

Réseau des femmes d'affaires

Le 16 octobre 2002, l'Ordre était représenté au Gala du Réseau des femmes d'affaires. D'abord engagés dans le comité de sélection des candidatures soumises pour diverses catégories de prix, nous avons également remis une bourse de 1 500$ à la gagnante de la catégorie « Nouvelle entrepreneure » grâce au Fonds de bourses d'affaires et d'études. Nous croyons avoir obtenu une excellente visibilité dans ce réseau et l'expérience sera renouvelée.

Conseil québécois d'agrément

Lors de sa rencontre du 28 novembre 2002, le conseil d'administration du CQA a formalisé la participation de l'Ordre à cet organisme qui a comme mission d'accréditer les établissements de santé au Québec. Son conseil d'administration est traditionnellement composé d'ordres du domaine de la santé. Nous avons participé, fin janvier, à une première rencontre de ce conseil d'administration et avons pu noter le vif intérêt des participants pour toute la question de l'évaluation et de l'encadrement de la gestion dans les établissements.

Conseil du trésor

Nous avons été appelés à participer à un comité de pilotage chargé de l'élaboration du guide du gouvernement du Québec en matière de services conseils. Le comité est chargé de guider et de valider les travaux de chercheurs dont les services ont été retenus pour ce travail. Trois de nos membres CMC ont été identifiés pour cette prestation.

Fondation de l'entrepreneurship

Nous avons participé, le 5 février 2003, au colloque de la Fondation en tant que président de table. Notre participation à la Fondation est toujours une occasion fort intéressante de rencontrer des membres potentiels et des partenaires.

Projet RCT

Depuis déjà quelques années, notre partenariat avec le Réseau canadien des technologies consiste à favoriser l'accès de nos membres, particulièrement des conseillers en stratégies d'entreprise, à divers mandats. M. Abdellah Salah, MBA, Adm.A., CMC, est le conseiller du RCT chargé de cette mission.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL, SOUTIEN ET SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE

Formation initiale

Toutes les universités offrant un baccalauréat en administration au Québec ont été rencontrées au cours de la dernière année. Ces rencontres ont eu lieu tout au long de l'année, souvent en compagnie des membres du Comité de la formation. Les rencontres visaient à sensibiliser les responsables de programme aux travaux que nous avons menés pour établir une charte des compétences et à nos activités actuelles de recrutement. Les responsables de programme ont démontré un vif intérêt, et des ententes de collaboration accentuée sont en gestation avec quelques-unes des universités.

Développement de la pratique

Dans la suite à donner à l'adoption de la Charte des compétences, les travaux visant à développer un auto-diagnostic sont terminés. Au moment d'écrire ces lignes, le produit pourra être offert très bientôt à l'ensemble des membres, probablement sur le site de l'Ordre.

Projet de loi 107

Le 4 décembre 2002, la loi 107 était adoptée, venant modifier considérablement la conduite professionnelle en planification financière.

Au terme de l'exercice :

a) le droit des ordres était reconnu de conclure, avec l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (ANESF), des ententes analogues à celles existant actuellement dans le cadre de la Loi 188 pour des professionnels non-vendeurs ;

b) les ententes actuelles avec le Bureau des services financiers seront maintenues jusqu'en mai 2004 ;

c) les professionnels et cabinets faisant de la vente seront obligatoirement assujettis à la nouvelle agence, mais ils conserveront la possibilité de demeurer membres de leur ordre professionnel.

COMMUNICATIONS, RECRUTEMENT ET SERVICES AUX MEMBRES

Campagne de visibilité

Au moment de la rédaction de ce rapport, nous terminons l'an 2 de la campagne de visibilité. Rappelons que la campagne de publicité 2002-2003 a été concentrée au mois de novembre 2002 afin de coïncider avec le lancement de la campagne de recrutement. L'élément central de cette campagne était la diffusion de capsules télévisées de 60 secondes sur les ondes de RDI et de LCN pendant quatre semaines. Ces capsules ont été fort appréciées de nos membres.

Dans l'ensemble, 27 % des répondants connaissent l'Ordre, ce qui nous place somme toute à égalité avec d'autres regroupements professionnels du domaine des affaires, alors que certains ont une tradition publicitaire beaucoup plus imposante que celle de notre Ordre. On note également que l'image des administrateurs agréés auprès de la communauté des affaires qui nous connaît est positive et qu'elle s'est même améliorée, passant de 77 % à 88 % entre le début et la fin de 2002.

Nous en concluons donc que nous avons obtenu de bons résultats compte tenu des limites de notre investissement. Nous sommes également convaincus de la nécessité de poursuivre nos actions de mise en valeur du titre Adm.A.

Campagne de recrutement

Nous avons terminé l'année (au 31 mars 2003) avec 205 nouvelles admissions, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux trois dernières années. Ceci est dû à l'effet combiné de l'effort de recrutement et à l'arrivée du groupe de conseillers du Mouvement Desjardins. Compte tenu que nous avons, dans le processus de recrutement et d'admission, plusieurs demandes en cours de traitement, nous devrions encore connaître pendant quelques mois l'effet de la campagne.

Les rencontres de groupes d'étudiants, que ce soit dans les universités ou par le RÉFAEC, Jeux du commerce ou autres, constituent autant d'occasions dont nous profitons pour faire connaître l'Ordre.

À cet égard, nous devons mentionner une collaboration très précieuse avec l'Université du Québec à Chicoutimi qui répond formellement et positivement à l'offre de faciliter l'accès aux finissants de cette université et qui est la première à accepter, sur une base d'expérience pilote, de former ses étudiants en administration aux principes de saine gestion, au système professionnel et au Code de déontologie de l'Ordre.

Entretiens Jacques Cartier 2004

Les Entretiens Jacques Cartier 2004 se tiendront au Québec, et nous avons déjà manifesté notre intérêt de tenir un colloque avec nos partenaires, soit CRC Sogema et la Banque de développement des PME.

Nous avons rencontré les dirigeants de la Faculté d'administration de l'Université Laval pour les intéresser à ce projet qui coincidera avec le 50e anniversaire de création de l'Ordre, qui fut fondé par des diplômés de Laval. Les gens de la Faculté d'administration de l'Université Laval se sont montrés entousiastes et ont délégué deux personnes, Jacques Grisé et Raymond Poisson, comme scientifiques dans la préparation du contenu.

Une thématique provisoire traitant de la relève dans les organisations (publiques, privées, familiales) comme défi de gestion semble pouvoir convenir aux partenaires, collègues français et aux organisateurs des Entretiens Jacques Cartier 2004. Nul doute que ce serait l'occasion de mettre en valeur les travaux de la Chaire de développement et de relève de la PME.

MISE À NIVEAU GÉNÉRALE

Site

Dans le cadre de la campagne de visibilité, nous avions convenu de la réfection de notre site pour en améliorer la convivialité, de même que le contenu. D'ores et déjà, nous pouvons constater une augmentation de l'achalandage sur le site. Des démarches sont en cours pour lui donner une véritable valeur ajoutée pour le membre Adm.A. Il constitue donc un chaînon important dans notre relation avec les membres ainsi qu'une carte de visite importante pour les visiteurs que la campagne de visibilité a stimulés.

Fiducie

Après avoir créé une fiducie pour gérer le Fonds de bourses d'affaires et d'études, il a fallu mettre les processus appropriés en marche, de concert avec les administrateurs. Il a donc été convenu qu'un certain nombre de questions relatives à l'établissement du budget et du programme annuel, aux résultats en cours d'année, ainsi qu'à la vérification annuelle, seraient l'objet d'une information plus continue.

Règlements

Notre nouveau Code de déontologie, adopté par l'Office des professions en décembre dernier, a été publié dans la Gazette officielle le 12 mars dernier et a pris effet le 27 suivant.

En plus d'une diffusion soulignée chez les membres, nous avons l'intention de faire élaborer un projet de formation particulier incontournable pour les membres actuels et pour les nouveaux membres. En effet, il faut souligner que ce dernier enchâsse dorénavant, entre autres, le concept de saine gestion ainsi que nos normes en matière de services conseil.

Cotisation spéciale - campagne de visibilité - ans 1 et 2

Tel que convenu au Bureau de direction de septembre 2002, et après l'avoir soumise à l'assemblée extraordinaire des membres le 22 novembre dernier, nous avons procédé à l'application d'une réduction accordée aux membres retraités, soit 50$. Nous avons donc informé les membres retraités de cette disposition et avons émis un crédit à ceux qui avaient déjà acquitté cette facture.

Ressources humaines

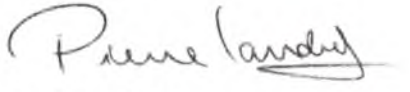
Le départ de Brigitte Dupriez, directrice du développement et du soutien à la pratique, constitue certes un événement marquant. Avec nous depuis cinq ans, Brigitte a vécu toutes les réformes des dernières années et a été une personne-ressource précieuse à tous égards pour plusieurs membres et, notamment, pour les comités professionnels. Merci Brigitte!

Compte tenu des orientations prévues au budget 2004, il a été décidé, avec l'appui du Comité administratif et malgré la pression accrue due à cette absence, de bien examiner la question du remplacement. Nous comptons combler le poste en début d'automne afin d'assurer les services professionnels de façon adéquate.

Base de données

La révision de notre base de données s'impose, et l'étude en vue de remplacer notre actuel système de gestion de base de données s'est poursuivie au cours des derniers mois. Toutefois, plusieurs questions demeurent en suspens, nous menant ainsi à établir un prix, un échéancier et une perspective de financement. Un nouveau système qui permettrait de réconcilier comptabilité, base de données et activités viendrait augmenter l'efficience et la fiabilité de nos systèmes de base.

Le secrétaire,



Pierre Landry
MBA, Adm.A., CMC

Principales résolutions du Bureau de direction

AU COURS DE L'ANNÉE 2002-2003, LE BUREAU de direction a tenu sept réunions au cours desquelles ont été dûment appuyées les principales résolutions suivantes.

1. Élections au Comité administratif / Constitution du Bureau de direction

Conformément à l'article 79 du Code des professions du Québec, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Francis Gauthier, Adm.A., à titre d'administrateur de l'Ordre représentant la région du Saguenay / Lac-Saint-Jean.

2. Admissions

Lors de chaque réunion du Bureau, les administrateurs adoptent la liste des admissions consignée au procès-verbal.

3. Catégories de membre

Il est résolu à l'unanimité d'adopter une catégorie d'appartenance « Retraités » pour laquelle s'applique le facteur d'équivalence 80 (60 ans d'âge minimum plus le total des années continues comme Adm.A.). En plus de se conformer au facteur d'équivalence, il est également résolu que les membres devront avoir cessé toutes activités professionnelles pour être éligibles à cette catégorie d'appartenance.

4. Comité d'inspection professionnelle

Il est résolu à la majorité, 7 voix pour et 2 voix contre, de nommer M. Gilles Auger, CA, Adm.A., CMC, à titre d'inspecteur de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

Il est résolu à l'unanimité de nommer M. Bernard Thérien, Adm.A., CMC à titre de membre du Comité d'inspection professionnelle représentant les conseillers en management certifiés et ce, en remplacement de M. Yvon Goulet.

5. Discipline / Syndic

Il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Thérèse Vanasse, Adm.A., Mme Denise Turenne, Adm.A. (sous réserve de son acceptation) et M. Jean-Paul Paradis, Adm.A. Pl.Fin. aptes à siéger au Comité de discipline de l'Ordre.

Tel que recommandé par le président du Comité de révision, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Jean-Pierre Naud, Adm.A., FCMC, à titre de membre du Comité de révision de l'Ordre.

6. Fonds d'indemnisation

Après discussions, il est résolu à l'unanimité de créditer les membres retraités de plus de 5 ans qui ont acquitté la cotisation spéciale de 20 $ destinée au Fonds d'indemnisation de l'Ordre.

Il est unanimement résolu de désigner le directeur général de l'Ordre, M. Pierre Landry, comme personne responsable de la tenue de l'enquête et de l'élaboration du rapport pour la réclamation de Mme Gail Scullion et de M. Daniel Charlebois dans le dossier Daniel Bélanger.

7. Cotisations

En vertu du principe de l'ajustement de la cotisation au coût de la vie, il est résolu à l'unanimité de présenter à l'assemblée générale extraordinaire un ajustement de 3 % aux cotisations de toutes les catégories d'appartenance de l'Ordre, applicable dès 2003-2004.

Attendu la décision de l'assemblée générale spéciale du 27 septembre 2001 touchant l'application de la cotisation de visibilité aux membres retraités, il est résolu à l'unanimité de présenter à l'assemblée générale extraordinaire le projet d'établir une règle d'application au prorata pour la catégorie « Retraités ».

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le libellé suivant pour la résolution de l'ajustement au coût de la vie de la cotisation 2003-2004, libellé qui sera présenté à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 21 novembre 2002 :

« En vertu du principe de l'ajustement de la cotisation au coût de la vie, il est résolu à l'unanimité d'appliquer dès 2003-2004 un ajustement de 3 % aux cotisations de toutes les catégories d'appartenance de l'Ordre.

Ce qui se traduit, pour 2003-2004, par les montants suivants :

Membres réguliers 443 $
Membres retraités 103 $
Membres étudiants 52 $

Les autres catégories seraient ajustées en conséquence. »

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le libellé suivant pour la résolution de la cotisation des membres retraités destinée à la campagne de visibilité, libellé qui sera présenté à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 21 novembre 2002 : « Attendu la décision de l'assemblée générale spéciale du 27 septembre 2001 touchant l'application de la cotisation de visibilité aux membres retraités, il est résolu d'établir à 50 $ la cotisation des membres retraités. »

8. Régie d'entreprise / Affaires du Bureau

Il est résolu à l'unanimité de modifier le Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les Assemblées générales de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, en adoptant le Règlement modifiant le règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif

et les Assemblées générales de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec dont le texte apparaît ci-après:

1. L'article 8 du Règlement sur les affaires de Bureau, le Comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec est modifié par le remplacement des mots « premier vice-président » par ce qui suit: « vice-président désigné suivant les dispositions de l'article 14. »
2. L'article 14 de ce règlement est remplacé par le suivant: « Le Bureau désigne annuellement lequel du vice-président, Spécialités ou du vice-président, Affaires régionales assiste le président dans l'exercice de ses fonctions et, en l'absence ou en cas d'empêchement d'agir de ce dernier, exerce les fonctions et pouvoirs du président. »
3. L'article 16 de ce règlement est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant: « Les membres élus du Bureau élisent parmi eux trois membres du Comité administratif et choisissent ensuite parmi ces derniers un vice-président, Spécialités, un vice-président, Affaires régionales et un trésorier. »
4. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Il est unanimement résolu de nommer le prochain président de l'OAAQ à titre de délégué au CIQ pour 2002-2003 et de nommer le directeur général à titre de délégué substitut.

Il est résolu à l'unanimité d'entériner la liste des membres pressentis pour le Comité de vérification, le Groupe de travail sur la régie, le Comité de développement de la pratique, le Comité de formation, liste consignée en annexe 4. Il est également résolu de nommer M. Stéphane D'Anjou, Adm.A., au Comité de développement de la pratique, sous réserve de son acceptation, et de nommer M. Éric Bergeron, CA, Adm.A., à la Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études dans l'éventualité où un poste de fiduciaire se libérerait.

Il est résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Bégin, Adm.A., FCMC à titre de membre du Comité de vérification de l'OAAQ.

Il est résolu à la majorité d'amender le Rapport 2e étape – Fonctionnement comme suit: « Le Comité de vérification doit être composé uniquement d'administrateurs agréés ne siégeant pas au Bureau de direction de l'Ordre. »

9. Affaires professionnelles

Il est unanimement résolu d'appuyer la spécialité Planification financière dans les démarches qu'elle juge appropriées dans la foulée du dépôt du Rapport Martineau. Il est également résolu que le directeur général appuie plus particulièrement la spécialité Planification financière dans ce dossier à l'intérieur des moyens de l'OAAQ.

Tel que recommandé par le Comité administratif de l'OAAQ, il est résolu à l'unanimité d'adopter la reconduction de l'entente de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec avec le Collège canadien des directeurs de services de santé selon les termes généraux utilisés dans la précédente entente.

10. Administration / Finance

Il est résolu à la majorité – 12 votes pour, 2 votes contre – d'adopter le budget 2002-2003 tel que présenté.

Il est résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers consolidés 2001-2002 de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

Il est résolu à l'unanimité de recommander à l'assemblée générale de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec de nommer la firme Gagné, Saya, Genest, Lacroix à titre de vérificateur externe pour l'exercice 2002-2003.

Après discussions, il est résolu à l'unanimité de demander au Comité administratif de travailler à un plan d'action qui devrait permettre d'équilibrer le budget 2002-2003, plan d'action qui devrait être présenté à la prochaine réunion du Bureau de direction, le 21 novembre 2002.

Compte tenu du déficit appréhendé, il est résolu à la majorité, 9 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention, de réduire de 75 000$ les dépenses budgétées et ce, sans affecter le programme 2002-2003 d'inspection professionnelle et les activités du Bureau de direction qui sont d'ailleurs régies par le Code des professions du Québec.

Il est résolu à la majorité, 10 voix pour et 1 voix contre, d'adopter le budget 2003-2004 tel que déposé.

11. Prix et Distinctions

Il est résolu à l'unanimité d'entériner la recommandation du Comité des prix et distinctions et de décerner la Médaille des Gouverneurs à:

- M. Gérard J. Blondeau
- M. Daniel-Georges Carroué
- M. Luc Pinard

Il est résolu à l'unanimité d'entériner la recommandation du Comité des prix et distinctions et de décerner le titre de Fellow Adm.A. à:

- M. Pierre Delisle
- M. Jules Mercier
- M. Charles Chamard

Il est résolu à la majorité d'entériner la recommandation du Comité des prix et distinctions et de décerner le titre de Fellow CMC à:

- M. Jean-Claude Gagnon
- M. Jean-Claude Aubé
- Mme Andrée Longpré

Il est résolu à l'unanimité d'entériner la recommandation du Comité des prix et distinctions et de décerner le titre de Fellow Pl.Fin. à:

- Mme Katherine Aziz

Il est résolu à l'unanimité d'entériner la recommandation du Comité des prix et distinctions et de décerner un Prix Reconnaissance à:

- M. Jean Richard
- M. Louis Grefford
- M. Philippe Frizon
- M. Normand Hotte
- Mme Michelle Côté
- Mme Thérèse Vanasse
- M. Mario Desroches

Il est résolu à l'unanimité d'entériner la recommandation du Comité des prix et distinctions et de décerner un Mérite du CIQ à:

- M. Alain Noël

Il est résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité des prix et distinctions 2003:

- M. Claude Bégin, Adm.A., FCMC
- M. Michel Coutu, F.Adm.A. CMC
- M. Pierre de Montigny, F.Adm.A
- M. Gérald Duguay, F.Adm.A.
- M. Denis Gamache, F.Adm.A., CMC (président d'office)
- M. Pierre-Amherst Hébert, Adm. F.Pl.Fin.
- M. Pierre Landry, Adm.A., CMC
- Mme Florence Lebeau, Adm.A.

12. Fonds de bourses d'affaires et d'études

Attendu qu'une décision doit être prise annuellement par le Bureau au sujet de la tenue ou non d'une activité de levée de fonds, il est unanimement résolu de donner un appui de principe à la Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études de l'OAAQ et d'augmenter le plafond du fonds de bourses d'affaires et d'études à la hauteur de 1 M$.

Par conséquent, il est unanimement résolu d'adopter le principe d'une convention des administrateurs de la Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études de l'OAAQ.
Il est notamment résolu:

1. que l'Ordre doit trouver une assurance couvrant les administrateurs de la Fiducie le plus adéquatement possible;
2. que si une telle couverture ne couvrait pas un administrateur de la Fiducie dans un cas particulier, l'Ordre devrait alors assumer les frais de défense et d'amende de cet administrateur dans la mesure où les gestes reprochés ont été commis de bonne foi et relevaient du cadre de ses fonctions à la Fiducie.

Il est résolu à l'unanimité de nommer M. Michel Côté, F.Adm.A., FCMC à titre de président de la Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études de l'OAAQ.

Il est résolu à l'unanimité de remercier M. Gabriel Savard pour son implication à titre de président du Fonds de bourses d'affaires et d'études et de la Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études de l'OAAQ.

Il est résolu à l'unanimité de confier au prochain Comité administratif de l'Ordre le mandat de clarifier la mécanique de reddition de compte de la Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études et de s'assurer de son application.

Il est résolu à l'unanimité d'entériner la recommandation du Comité administratif de tenir une édition 2003 du Gala de l'administrateur et, étant donné son expérience, de nommer M. Michel Côté à la présidence du Comité organisateur dudit Gala.

13. Communications / Recrutement / Visibilité

Il est résolu à l'unanimité de mandater le Groupe de travail sur le recrutement et la direction générale de l'Ordre pour élaborer un cahier de charges bien défini et d'aller en appel d'offres auprès des institutions financières canadiennes dans le but d'obtenir une trousse de services financiers destinée à rehausser le service aux membres et à fournir un incitatif solide dans le cadre de la campagne de recrutement.

Dans le contexte de l'inscription de l'Ordre au tout nouveau Registre des lobbyistes du Québec, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire de l'OAAQ à transmettre électroniquement au nom de l'Ordre des documents à tout ministère ou organisme public l'autorisant à communiquer ainsi.

Rencontres du Comité administratif

Le Comité administratif a tenu neuf réunions au cours de l'exercice 2002-2003, dont trois par conférence téléphonique. Les discussions et résolutions du Comité administratif ont toutes trait aux discussions tenues lors des réunions du Bureau de direction, de même qu'aux résolutions adoptées par le Bureau. Les énumérer serait donc redondant.

Le Comité administratif gère, entre les réunions du Bureau, les dossiers normalement confiés au Bureau, sauf en matière de réglementation.

Rapport du syndic



Guy Vauban
Adma.A.

Syndic

Alain J. Godbout
Adma.A., FCMC,
syndic adjoint

LE RÔLE DU SYNDIC EST DE FAIRE ENQUÊTE s'il a des motifs de croire que des actes illégaux ont été posés par des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec ou si une demande d'enquête lui est adressée et ce, peu importe son origine. Une fois l'enquête complétée, le syndic détermine s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le Comité de discipline de l'Ordre.

Si le syndic ne porte pas plainte, il doit alors expliquer par écrit à la personne qui a demandé l'enquête les motifs à l'appui de sa décision et, si cette personne n'est pas satisfaite, elle peut la contester devant le Comité de révision de l'Ordre.

Le syndic a aussi un rôle de conciliateur quand un client a un différend sur le montant des honoraires que lui réclame le membre de l'Ordre. Dans certains cas, il peut aussi jouer le rôle de médiateur dans le but de résoudre des conflits impliquant les membres à d'autres parties.

ÉVOLUTION DES TRAVAUX DU BUREAU DU SYNDIC AU COURS DE L'EXERCICE:

Nature des allégations	Dossiers en traitement 2002-2003	Précédent	Total
Manque d'intégrité et/ou faute professionnelle	3		3
Fraude et/ou appropriation			
Abus de confiance	1		1
Contestation d'honoraires	1		1
Fausse représentation et/ou pratique illégitime	1		1
Dossiers 55.1 en attente de jugement			
Total des dossiers en traitement	**6**		**6**

Résultats des enquêtes débutées et poursuivies au cours de l'exercice 2002-2003

Nature des allégations	Dossiers traités 2002-2003	Précédent	Total
Lettre préventive	1		1
Conciliations ou médiations	2		2
Plainte déposée au Comité de discipline	8		8
Dossiers déposés au Bureau (55.1 ou usurpation)		1	1
Dossiers 45.1		1	1
Comité de révision			
Comité d'arbitrage			
Demandes d'enquête rejetée	7	3	10
Total des dossiers traités	**18**	**5**	**23**
Total des dossiers traités ou en traitement	**24**	**5**	**29**

Comme on le voit au tableau ci-dessus, huit dossiers sur 23 furent déposés devant le Comité de discipline.

Le syndic préfère la prévention à la répression et il reçoit plusieurs centaines d'appels de membres (55%), de particuliers (20%) et d'organismes publics ou d'entreprises (25%) qui souhaitent avoir des informations sur des questions d'ordre déontologique ou réglementaire, pour vérifier si un membre est inscrit au Tableau de l'Ordre ou s'il a été condamné par le Comité de discipline.

Les activités du bureau du syndic se répartissent comme suit:

Évaluations et enquêtes .....42 %
Comité de discipline .....28 %
Informations aux membres et aux publics ....17 %
Gestion .....13 %

Rapport des activités des comités

COMITÉ DE DISCIPLINE

LE COMITÉ DE DISCIPLINE EST SAISI DE TOUTE PLAINTE FORMULÉE CONTRE un administrateur agréé pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou à la loi constituant l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Le mandat du Comité consiste à recevoir les plaintes, à entendre les arguments des parties en cause, à rendre les décisions et à imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du Code des professions. S'il y a lieu, il recommande au Bureau de l'Ordre les mesures disciplinaires appropriées à l'endroit du professionnel impliqué.

Le président du Comité de discipline est nommé par le gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité a reçu sept plaintes, dont cinq sont en procédures, et a siégé pour un total de 14 jours.

Dossier disciplinaire	Intimé	Décision du Comité	Amende ou sanction
2002-01	Le Gris, Jacques	• A posé des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession et à la discipline des membres. • Défaut d'agir avec intégrité et a abusé de la confiance de ses confrères, en faisant parvenir à l'Ordre un formulaire d'inscription au Tableau des membres contenant plusieurs renseignements faux ou inexacts. • Défaut de détenir en tout temps une police d'assurance responsabilité professionnelle. • Défaut de collaborer avec le syndic en refusant de remettre les documents et renseignements demandés, en lui déclarant faussement son adresse résidentielle. • A communiqué avec la plaignante, sans la permission écrite et préalable du syndic de l'Ordre, alors qu'il était informé d'une enquête sur sa conduite professionnelle. • Défaut de prévenir sa cliente, du coût approximatif de ses services pour la préparation de ses déclarations fiscales.	Sanction à venir
2002-02	Gendron, Marcel	• Décision à venir.	
01-2002-03	Lepage, Mario	• Décision à venir.	
01-2002-04	Vallée, Gilles	• A posé des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession et à la discipline des membres. • Défaut de respecter les normes professionnelles généralement reconnues. • Fausses représentations en se présentant en tant que Conseiller en management certifié et planificateur financier. • Défaut de détenir en tout temps une police d'assurance responsabilité professionnelle. • Défaut d'aviser son client dans un délai raisonnable de la fin de son mandat.	Amende : 1 200,00 $ Autres frais : 282,00 $ Radiation 5 ans
01-2002-05	Châtelois, Guy	• Le comité a rejeté le chef numéro 1 et a acquitté l'intimé sur le chef numéro 2 de la plainte.	
1998-02 et 1999-03	Houle, Jean-Pierre	• Révision du mémoire des déboursés.	Révisé à la baisse
01-2002-06	Maillée, François	• Décision à venir.	



Me Micheline Leclerc

Présidente

Marlène Anderson
Secrétaire du Comité

Membres du Comité :

Charles Chamard, Adm.A.
Emile Gadbois, Adm.A. Pl.Fin., CMC
Sylvio Gagnon, Adm.A.
Roch Gignac, Adm.A., CMC
Allen Hamel, Adm.A.
Pierre Y. Lamarche, Adm.A.
Viateur Laplante, Adm.A.
Jean-Paul Paradis, Adm.A. Pl.Fin.
Jean Raymond, Adm.A., CMC
Dan J. Sullivan, Adm.A. Pl.Fin.
Denise Turenne, Adm.A.
Thérèse Vanasse, Adm.A.

Rapport *des activités des comités*



Pierre Bergeron
F.Adm.A., CMC

Président

Gérald Duguay, F.Adm.A.

Jean-Pierre Naud,
Adm.A., FCMC

Élizabeth Normandeau,
administrateur nommé

Claude Verville, Adm.A.

COMITÉ DE RÉVISION

LE COMITÉ DE RÉVISION A POUR MANDAT de donner à toute personne qui le lui réclame, et qui avait demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis quant à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre.

Au cours de l'année 2002-2003, le Comité de révision a été sollicité pour l'étude d'un seul dossier. Le Comité, composé d'Élizabeth Normandeau, de Gérald Duguay, de Claude Verville, de Jean-Pierre Naud et de votre humble serviteur, s'est réuni une seule fois et a rendu sa décision sur-le-champ et sans aucune hésitation.

Je tiens à féliciter et à remercier très sincèrement tous les membres du comité qui ont fait preuve d'un très grand professionnalisme.



Normand Giguère
Adm.A

Président

Roch Gignac, Adm.A., arbitre

Pierre-Yves Lamarche,
Adm.A., arbitre

COMITÉ DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES

LE MANDAT DU COMITÉ DE CONCILIATION et d'arbitrage des comptes consiste à étudier les différends qui peuvent exister entre un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés et à statuer sur ceux-ci.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes n'a reçu aucune demande d'arbitrage. Il n'a donc pas été appelé à siéger.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP) a comme mandat général de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Pour ce faire, il procède à des vérifications générales ou à des enquêtes particulières, le tout suivant des modalités prédéterminées par le règlement sur la procédure du Comité d'inspection professionnelle (art. 112 du Code des professions).

Le CIP vérifie la conformité de la pratique du professionnel avec les normes généralement reconnues et celles précisément déterminées par règlement, comme dans la tenue des dossiers et des cabinets de consultation. Pour accomplir ses tâches, le CIP est assisté par des inspecteurs nommés par le Bureau.

Fidèle à sa mission de protection du public, le Comité a accordé la priorité à l'application des outils d'inspection et à la réalisation du programme de surveillance générale. De plus, grâce à l'engagement d'inspecteurs, le programme a pris l'ampleur nécessaire, en dépit des ressources limitées.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le CIP s'est réuni dix fois (six rencontres et quatre conférences téléphoniques). Trente-sept dossiers ont été soumis à l'inspection (24 Adm.A. généralistes, 10 Pl.Fin. et 3 CMC). Les rapports d'inspection ne révèlent aucune lacune grave, mais encouragent les administrateurs agréés à utiliser les outils de gestion offerts par l'Ordre tels que les principes de saine gestion généralement reconnus et la Charte des compétences. (Voir le rapport statistique en page 16).

Le Comité poursuit également le développement des outils d'inspection professionnelle et s'efforce d'assurer la représentativité territoriale des membres au Comité. Par ailleurs, l'inspection des membres qui exercent en cabinet et qui rendent des services directement au public demeure une priorité.

Le CIP s'est rapproché des membres pour mieux faire comprendre les aspects positifs de l'inspection. À cet égard, de nombreuses activités de visibilité ont eu lieu au cours de l'année. Le président du CIP a rencontré le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Par ailleurs, il a assisté à plusieurs rencontres de l'Ordre et du Bureau de direction. Le président du CIP, de même que l'inspectrice principale, siège au Comité de développement de la pratique. De plus, un cours sur La gestion alerte et vigilante, tiré de l'application des principes de saine gestion généralement reconnus, a été donné par le président du CIP. Enfin, un article sur le programme du CIP, pour publication dans le bulletin *Dimensions*, est en cours de gestation au moment d'écrire ces lignes.

Au cours de la prochaine année, le Comité se penchera sur l'élaboration d'outils d'inspection destinés aux spécialités, en particulier l'immobilier et la santé. Le programme de surveillance générale couvrira 50 dossiers répartis selon les spécialités et les régions. La priorité sera mise sur l'inspection des administrateurs qui exercent à leur compte, de ceux oeuvrant en comptabilité et de ceux rendant des services directement au public. Le Comité passera en revue la question du compte en fidéicommis. Enfin, dans la droite ligne de son mandat, le Comité continuera de répondre aux demandes d'enquêtes en provenance du Bureau, du syndic ou d'autres instances autorisées, le cas échéant.

Pour des raisons professionnelles, Dominique Aubertin, Adm.A., a démissionné du CIP. Nous tenons à la remercier très sincèrement de sa participation active et de sa grande compétence. Par ailleurs, nous avons eu le plaisir d'accueillir Bernard Thérien, MAP, Adm.A., CMC, en remplacement de Mme Aubertin.

La secrétaire du CIP, Brigitte Dupriez, M.Sc., MBA, Adm.A., a quitté ses fonctions au sein de l'Ordre en mars 2003. Tous regrettent son départ et reconnaissent son dévouement et l'excellence de sa contribution. Joëlle Cardonne, MBA, Adm.A., assure l'intérim de cette fonction en attendant la nomination d'un secrétaire permanent.

Pour terminer, je tiens à exprimer toute ma gratitude aux membres du Comité d'inspection professionnelle, aux inspecteurs et à tout le personnel de la permanence pour leur collaboration efficace qui nous a permis de réaliser le programme d'inspection 2002-2003.



Claude Lacasse
MAP, F.Adm.A., CMC

Président

Dominique Aubertin,
Adm.A. (jusqu'en octobre 2002)

Brigitte Dupriez,
M.Sc., MBA, Adm.A., secrétaire (jusqu'en mars 2003)

Yvon R. Goulet,
Adm.A., CMC (jusqu'en novembre 2002)

Andrée Guy, F.Adm.A., CA

Pierre-Amherst Hébert,
Adm.A. Pl.Fin.

Pierre Perrault, Adm.A., Imm.

Bernard Thérien,
MAP, Adm.A., CMC

Joëlle Cardonne,
MBA, Adm.A., secrétaire intérimaire

Rapport *des activités des comités*

Rapport statistique du CIP

Généralités	
Total des dossiers soumis à l'inspection	37
Inspections, dont deux terminées en avril 2003	26
Démissions et radiations	9
Dossiers en attente	2

Profils		
Adm.A. généralistes	Pl.Fin.	CMC
24	10	3

Type d'entreprises	%
Autonomes	11
PME	47
Grandes entreprises	26
Fonction publique	0
OSBL	11
Total	100

Formation suivie par les membres inspectés (avant l'inspection)	%
Séminaires sur les principes de saine gestion généralement reconnus (PSGGR)	21
Autres cours ou conférences de l'Ordre (colloque, congrès, etc.)	37

Formation suivie par les membres, dispensée par d'autres organismes	%
Spécialisée	63
De routine	100



Michel Coutu
F.AdmA., CMC

Président

Brigitte Dupriez, M.Sc., MBA, Adm.A., secrétaire du comité

Jacques Grisé, Adm.A., membre du Bureau de direction de l'Ordre

Pierre Landry, MBA, Adm.A., CMC, directeur général et secrétaire

Pietro Martucci, CA, nommé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)

Gilles Normandeau, Adm.A., CMC

Jacques Ouellet, nommé par le ministère de l'Éducation

Pasquale Pucella, nommé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)

Jean Raymond, Adm.A., CMC

COMITÉ DE LA FORMATION

LE COMITÉ DE LA FORMATION A POUR MANDAT D'EXAMINER, DANS LE RESPECT des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des administrateurs agréés et de faire rapport au Bureau de direction.

Au cours de l'exercice 2002-2003, les membres du comité se sont réunis à trois occasions pour appuyer l'élaboration du projet portant sur la Charte des compétences de l'administrateur agréé, tenant compte du nouveau contexte de plus en plus complexe du professionnel de l'administration. Un plan d'action a été proposé et réalisé au cours de l'année pour mieux sensibiliser les universités à l'importance de la Charte des compétences de l'administrateur agréé et à l'implantation d'un cours portant sur le système professionnel et le Code de déontologie.

Des rencontres ont eu lieu avec les vices-recteurs et les directeurs de département de l'ensemble des universités dans le but de leur présenter la Charte des compétences et de les inciter à arrimer ce contenu avec les programmes actuels de formation. Ces activités nous ont permis de rapprocher davantage le monde de l'enseignement et celui de la pratique professionnelle tout en nous permettant d'ajuster notre tir.

Un projet de recherche en milieu universitaire faisant avancer la profession d'administrateur et portant sur la validation d'indicateurs de compétences de la Charte doit être présenté à la Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études de l'Ordre. Une rencontre annuelle avec les universités est prévue pour assurer la continuité des échanges.

Avec un tronc commun de connaissances et d'habiletés, l'Ordre est en mesure de mieux orienter son inspection professionnelle et son programme de formation continue et de tisser des liens avec de futurs partenaires.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les membres qui ont contribué au développement de la Charte des compétences de l'administrateur agréé et à sa promotion dans leur milieu.



Bernard Brault
F.Adm.A., CMC

Président

Farid Ben Hassel, Adm.A.

Stéphane D'Anjou, Adm.A.

Brigitte Dupriez, M.Sc., MBA, Adm.A. (jusqu'en mars 2003)

Claude Lacasse, F.Adm.A., CMC

Isabelle Limoges, M.A., Adm.A.

Andrée Longpré, MBA, Adm.A., FCMC

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

LE COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DE LA pratique a pour mandat général de développer la profession de gestionnaire, de conseiller et d'encadrer la pratique de saine gestion par des normes et des conventions.

Les principaux axes d'intervention vise à accroître la compréhension de la profession par le praticien administrateur agréé, à définir l'orientation de la formation continue, de la formation amenant à l'accréditation pour l'audit de saine gestion et des moyens de communiquer les concepts de saine gestion aux membres de l'Ordre.

Au cours de l'année, le Comité de développement de la pratique a traité différents dossiers dans le cadre de son mandat. Plus particulièrement, des réflexions ont porté sur la formation continue, ainsi que sur la préparation d'un nouveau formulaire de déclaration, sur les liens avec les universités, sur les normes et les principes de saine gestion.

À la fin de l'année, le Comité a relancé le concept de cadre de gestion qui vient chapeauter 14 ans de réflexion pour l'application au quotidien des principes et normes de saine gestion. Un cadre de gestion conforme aux principes de saine gestion est maintenant à la gestion ce qu'est le système d'information comptable à la comptabilité. Au même sens que les vérificateurs comptables le comprennent pour la comptabilité, sans un cadre de gestion, il est impossible de procéder à un audit de gestion. Avec ce nouveau concept, on peut conclure que l'administrateur agréé qui maîtrise le concept de saine gestion, ses normes et leur application, devient le seul expert pour instaurer et réviser un cadre de gestion conforme aux principes de saine gestion généralement reconnus. Avec l'audit de saine gestion, l'instauration ou la révision d'un cadre de gestion deviennent graduellement des actes professionnels que seuls les administrateurs agréés ont la compétence d'exercer.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

CRÉÉ AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001, le Comité de vérification vise à assurer le Bureau de direction de la qualité de l'information financière qui lui est fournie, de la mise en place et du fonctionnement de mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité a notamment le mandat:

- de surveiller l'évolution de la situation financière, i.e.: analyser les états financiers périodiques de l'Ordre et faire les recommandations appropriées au Bureau de direction;
- de vérifier, de façon périodique, la conformité de l'application des politiques et des procédures dans le secteur des finances;
- d'assurer un suivi dans l'application des principes de saine gestion à l'Ordre;
- de s'assurer de l'évaluation et de la gestion des risques;
- de s'assurer de la suffisance et de l'efficacité des contrôles internes;
- d'assurer le suivi des recommandations de la vérification interne;
- de faire la recommandation au Bureau pour la nomination du vérificateur de l'Ordre;
- de recommander au Bureau de direction le montant de la cotisation annuelle.

Au cours de l'exercice, le Comité a assumé ses responsabilités en matière de suivi de l'évolution financière. Après analyse de l'état des résultats, le Comité de vérification a recommandé au Bureau de direction d'augmenter la cotisation 2003-2004 d'un pourcentage équivalent à l'indexation au coût de la vie. Le Bureau de direction a soumis cette résolution à l'assemblée générale spéciale du 21 novembre 2002 qui a entériné l'augmentation.

Pour terminer, le Comité de vérification recommande également aux administrateurs d'évaluer attentivement le « juste prix » en fonction, notamment, des responsabilités imparties par le Code des professions.



Daniel Lafleur
Adm.A

Président

Claude Bégin, Adm.A., FCMC

Bernard Brault, F.Adm.A., CMC

Rapport des activités des comités



Yvon Goulet
Adm.A., CMC

Président

André Besner, Adm.A., CMC

André A. Costin, Adm.A., CMC

Louis Ducharme, Adm.A., CMC

Raymond Gagnon, Adm.A., CMC

Francine Ruel-Héroux, Adm.A., FCMC (ex-officio)

Micheline Séguin-Bernier, Adm.A., CMC (présidente sortante, démission en août 2002)

Denis R. Tremblay, Adm.A., CMC

SECTEUR CONSEIL EN MANAGEMENT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA spécialité Conseil en management s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice financier 2002-2003, en plus de l'assemblée générale du 8 mai 2002. Les réunions ont eu lieu soit au siège social de l'Ordre, soit par conférence téléphonique.

L'année a été marquée par un exercice de réflexion stratégique sur le rôle que doit jouer la spécialité Conseil face aux demandes de ses membres. Ces demandes ont été répertoriées par une étude commandée par la direction de l'Ordre et qui montre que les CMC souhaitent recevoir plus de services et de formation de l'Ordre, oubliant que le rôle premier d'un ordre professionnel est d'abord de protéger le public. Cet exercice de réflexion a mené à une ébauche d'un plan stratégique qui offre certaines directions pour l'avenir de la spécialité Conseil et qui tente de répondre aux demandes des membres CMC.

Au cours de l'année, un nouveau programme de formation pour la préparation des candidats CMC à l'examen synthèse a été élaboré. Ce programme sera évalué lors d'un projet pilote en 2003-2004.

Le conseil d'administration a accepté que la Charte des compétences développée par l'Association canadienne des conseillers en management devienne l'outil de base servant à faire l'inspection des CMC. Au cours de 2003-2004, un travail plus étroit avec le Comité d'inspection professionnelle est prévu afin de développer des normes et des outils d'inspection pour les CMC.

Sur le plan canadien, la spécialité Conseil a participé aux activités de l'Association canadienne des conseillers en management et à son Comité d'accréditation. Il faut souligner que l'Ordre dépasse déjà les exigences de l'Association canadienne pour l'obtention et le maintien du titre CMC. Les membres sont invités à consulter le site internet de l'Association canadienne pour s'informer des activités de cette association dont ils sont membres.

L'année 2002-2003 a été marquée par une coopération plus étroite entre l'Association des conseillers en management du Québec (ACMQ) et la spécialité Conseil de l'Ordre. Quatre activités de développement professionnel sous la forme de petits déjeuners causeries ont été organisées et tenues par nos deux organisations. Ces activités ont attiré plus de 150 personnes au total. Nous avons de plus examiné le partage des responsabilités entre l'ACMQ et l'OAAQ. Afin de continuer cette coopération, le conseil d'administration a proposé qu'un(e) représentant(e) CMC de l'ACMQ siège comme membre ex-officio au conseil d'administration de la spécialité.

Je tiens à remercier Micheline Séguin-Bernier qui a tenu le poste de présidente du conseil d'administration pour la période d'avril à août 2002. Il faut aussi souligner la collaboration de Brigitte Dupriez et Chantal Primeau dans le suivi des affaires de la spécialité Conseil. Enfin, je voudrais remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur soutien pendant cette année de transition.

Affilié à :

Canadian Association of Management Consultants — Association canadienne des conseillers en management

The Single Voice of Management Consulting in Canada

SECTEUR PLANIFICATION FINANCIÈRE

NOTRE SECTEUR CONTRIBUE AU LEADERSHIP DE L'ORDRE EN PLANIFICATION financière en visant à regrouper les planificateurs financiers les mieux qualifiés, notamment des formateurs en planification financière, des chroniqueurs médiatiques ainsi que des dirigeants encadrant des conseillers du secteur financier québécois.

Cette mission se traduit, entre autres, par un programme de formation de première qualité, des règles déontologiques, une démarche méthodique d'inspection professionnelle et un souci de protection du consommateur. Le partage d'expertise de ses membres s'exerce par une grande visibilité médiatique, des prises de position publiques ainsi que par l'enseignement universitaire et en entreprise de la planification financière.

Les assises réglementaires en planification financière applicables aux administrateurs agréés en planification financière (Adm.A. Pl.Fin.) sont bien établies grâce à l'encadrement du Code des professions et de l'Ordre.

Les grands enjeux de l'année 2002-2003 ont été:

- l'adoption de la loi 107 modifiant l'encadrement du secteur financier québécois;
- les activités de formation continue obligatoire;
- la révision du guide des normes en planification financière;
- la fusion de l'ACPF/CAFP et de l'ACCAF/CAIFA pour former Advocis;
- et le repositionnement de la spécialité Planification financière en vue du 1er juin 2004.

Membership de 650 professionnels planificateurs financiers

Au 31 mars 2003, notre spécialité comptait 650 planificateurs financiers, ce qui représente 65 % de tous les professionnels planificateurs financiers membres de l'un des quatre ordres professionnels pouvant encadrer la désignation Pl.Fin. (administrateurs agréés, notaires, comptables agréés et comptables généraux licenciés) et 20 % de l'ensemble des planificateurs financiers membres du Bureau des services financiers (BSF).

En 2002, le recrutement de nouveaux planificateurs financiers bien qualifiés a reconfirmé l'intérêt manifesté par les postulants à exercer la planification financière comme « professionnels », en se regroupant avec l'élite de cette discipline.

Campagne de 1 000 interventions médiatiques

En 2002-2003, dans le cadre de la campagne de visibilité de l'Ordre, les Adm.A. Pl.Fin. se sont grandement affirmés avec plus de mille interventions médiatiques pour partager leur expertise avec le grand public et les autres intervenants de l'industrie.

Depuis novembre 2002, *La Presse* diffuse chaque jeudi l'étude d'un cas commenté par un professionnel planificateur financier, généralement un membre Adm.A. Pl.Fin.

Nos professionnels Adm.A. Pl.Fin. sont également très visibles comme chroniqueurs ou personnes ressources dans plusieurs autres médias tels que: le journal *Finance & Investissement*, le journal *Les Affaires*, le magazine *Affaires Plus*, le magazine *Objectif Conseiller*, le magazine *l'Autonome*, etc. Certains Adm.A. Pl.Fin. ont participé à des émissions télévisées ou radiophoniques, notamment à Radio-Canada (95,1 FM).

Le réseau de chroniqueurs en planification financière issus de l'Ordre a permis de positionner l'Ordre comme le regroupement des leaders en planification financière. Les médias financiers reconnaissent ainsi l'expertise avancée des Adm.A. Pl.Fin.

Notons que la spécialité Planification financière a diffusé de nouvelles prises de position dans un communiqué le 16 février 2003 réclamant:

- la majoration à 17 000 $ du plafond de cotisation en REÉR;
- et l'abolition du plafond de contenu étranger dans les régimes de retraite.



Gaétan Veillette
Adm.A. Pl.Fin.

Président

Eric F. Gosselin, Adm.A. Pl.Fin.
Président sortant

Jean-Claude Bigué,
Adm.A., Pl.Fin. (depuis le 8 janvier 2003)
Vice-président, Affaires professionnelles

Hélène Bronsard, Adm.A. Pl.Fin.
Vice-présidente, Communications

Richard Renaud, Adm.A. Pl.Fin.
Vice-président,
Développement professionnel

Réjean Ross, Adm.A. Pl.Fin.
(jusqu'au 8 janvier 2003)
Vice-président exécutif

Bruno Therrien, Adm.A. Pl.Fin.
(jusqu'au 8 janvier 2003)
Vice-président, Recrutement

Rapport *des activités des comités*

Directeurs:

Jacques Brouillard, Adm.A. Pl.Fin. (depuis le 12 février 2003)

Denis Preston, Adm.A. Pl.Fin.

Marie-Claude Savard, Adm.A. Pl.Fin.

Jean-Georges Vaillant, Adm.A. Pl.Fin.

Caroline Varin, Adm.A. Pl.Fin. (depuis le 12 février 2003)

Représentants au conseil d'administration de l'ACPF:
(jusqu'au 31 déc. 2002)

Raymond Lepage, Adm.A. Pl.Fin.

Gaétan Veillette, Adm.A. Pl.Fin.

Cette campagne de visibilité médiatique, sous l'égide de Hélène Bronsard, s'avère une plus-value réelle pour les Adm.A. Pl.Fin. et se maintiendra intensément tout au cours de 2003 en diversifiant davantage le nombre d'intervenants.

Campagne pour l'insaisissabilité des régimes de retraite

Depuis 1999, la campagne sur l'insaisissabilité des régimes de retraite constitue la principale requête de la spécialité Planification financière pour protéger le consommateur.

Le 18 février 2003, une lettre a été adressée à chacun des chefs de partis politiques du Québec les enjoignant de prendre position sur l'insaisissabilité des REER. Un communiqué de presse a été publié le 20 février signalant que la spécialité Planification financière faisait de l'insaisissabilité un enjeu dans la campagne électorale au Québec.

Le mémoire sur l'insaisissabilité présenté en mai 2002 au ministre de la Justice du Québec et les nombreuses interventions médiatiques de l'Ordre sur l'insaisissabilité ont généré beaucoup d'appuis des intervenants du secteur financier, des autres organismes et des entreprises. Les parlementaires québécois et canadiens sont maintenant davantage sensibilisés à l'importance de cette problématique et à l'urgence d'agir. Nous sommes confiants que les législateurs québécois et canadien acquiesceront à cette noble requête dans un avenir rapproché.

La loi 107 et le repositionnement de la spécialité Planification financière

En août et septembre 2002, lors de l'étude du projet de loi 107 auprès de la Commission des finances publiques, l'Ordre a fait front commun avec les autres ordres professionnels encadrant les planificateurs financiers afin d'adresser avec force au gouvernement du Québec nos requêtes et préoccupations. Ces représentations ont permis de mettre en lumière la valeur de l'encadrement dispensée par les ordres professionnels et la richesse de l'expertise accrue de leurs membres.

L'enjeu portait sur l'unicité de l'encadrement des Pl.Fin. sous la future Agence nationale d'encadrement du secteur financier (ANESF) proposée par le gouvernement; tandis que les ordres réclamaient la continuité de leur droit acquis d'encadrer la désignation Pl.Fin. détenue par leurs membres respectifs et le droit de leurs membres d'exercer la planification financière avec le statut de « professionnel ». La spécialité Planification financière de l'Ordre a aussi défendu l'usage du terme « professionnel » réservé aux membres des 45 ordres professionnels québécois.

Dans le cadre de l'application de la loi 107, adoptée en décembre 2002, l'Ordre poursuit intégralement sa mission d'encadrement de la désignation Pl.Fin. jusqu'au 31 mai 2004. Subséquemment, la spécialité Planification financière de l'Ordre sera subdivisée en deux catégories de membres:

- les Adm.A. Pl.Fin. exerçant exclusivement la planification financière;
- les Adm.A. Pl.Fin. détenant des permis d'exercice dans d'autres disciplines d'affaires auprès de l'ANESF.

Au 1er juin 2004, nos membres Adm.A. Pl.Fin. multidisciplinaires seront automatiquement inscrits auprès de l'ANESF pour la discipline Pl.Fin., tout en pouvant continuer à participer pleinement à la spécialité Planification financière de l'Ordre. Depuis décembre 2002, les nouveaux postulants au titre de planificateur financier qui sont:

- unidisciplinaires relèveront exclusivement de l'encadrement de l'Ordre pour leur désignation Pl.Fin.;
- multidisciplinaires devront aussi relever du BSF/ANESF pour la discipline planification financière.

Ainsi, la spécialité Planification financière de l'Ordre s'affaire à repositionner son rôle et son fonctionnement de manière à continuer de regrouper les leaders en planification financière au Québec et à assurer aux membres une valeur ajoutée distinctive d'exercer comme « professionnels ».

Nouvelle désignation « Gestionnaire de patrimoine privé »

À la suite de l'adoption de la loi 107, l'Ordre a entrepris une consultation auprès des Adm.A. Pl.Fin. afin d'identifier de nouvelles avenues d'afficher davantage leur expertise professionnelle. Compte tenu des commentaires obtenus, l'Ordre vise à mettre en place une nouvelle désignation, « Gestionnaire de patrimoine privé » (GPP), qui constituera une occupation connexe à la profession de planificateur financier.

L'Ordre a défini le GPP comme un professionnel qui conseille ou gère de façon intégrale, en tout ou en partie :

- les finances personnelles d'un client ;
- sa planification financière globale et intégrée ;
- ses relations avec les entités d'affaires ou fiduciaires auxquelles il participe comme actionnaire, professionnel, dirigeant ou administrateur.

Nos membres Adm.A. Pl.Fin. actuels pourront adhérer à cette nouvelle désignation professionnelle par un processus de qualification.

Formation

Le dynamisme de la spécialité Planification financière se démontre bien par sa formation rigoureuse en planification financière avancée. Sous l'égide de Richard Renaud, vice-président, Développement professionnel, les activités de formation ont reçu une note d'appréciation élevée de la part des participants.

Deux colloques en planification financière intégrée ont eu lieu : le 25 octobre 2002 sous la thématique « Stratégie de planification de la retraite pour les entrepreneurs », animé par Paul Rioux, Nathalie Bachand et Annie Bélanger, et le 31 janvier 2003 sous la thématique « Stratégies fiscales transfrontalières », animé par Robert Chayer.

En 2002-2003, la spécialité Planification financière a tenu cinq petits déjeuners causeries en planification financière avancée. En sus, deux soirées sur les Perspectives économiques ont été organisées conjointement avec l'ICRA (Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux), soit le 16 janvier 2003 à Québec et le 25 janvier 2003 à Montréal.

Notons que plus de 96 % de nos membres rencontraient les paramètres de conformité à la formation continue obligatoire pour le premier cycle de formation continue échéant le 31 mars 2002. Ce haut niveau de conformité témoigne de l'engagement de l'ensemble des Adm.A. Pl.Fin. à développer et maintenir leur expertise en planification financière. Notre standard de formation continue obligatoire est de 35 heures par an dont 7,5 heures en planification financière intégrée.

Révision du guide des normes en planification financière

Lancé vers 1991, le premier guide des normes en planification financière a servi de balise et de référence dans la pratique des professionnels planificateurs financiers. Un comité de travail formé de Marie-Claude Savard, Jean-Claude Bigué et Gaétan Veillette a révisé en profondeur son contenu afin de l'actualiser à la pratique de la planification financière et de l'harmoniser avec la charte des compétences.

Partenariat canadien

Depuis 1991, le secteur Planification financière constituait le chapitre québécois de l'Association canadienne de planification financière (ACPF). Cette affiliation a pris fin au 31 décembre 2002 à la suite de la fusion de cette dernière avec l'ACCAF/CAIFA (Canadian Association for Investment and Financial Advisors). Ce regroupement est maintenant connu sous le nom de Advocis.

Dans le contexte du repositionnement stratégique de la spécialité Planification financière, le conseil d'administration de la spécialité explore des possibilités de partenariat ou de projets communs avec Advocis.

Conclusion

La spécialité Planification financière de l'Ordre coopérera activement à la transition vers la nouvelle structure d'encadrement du secteur financier québécois, qui sera en vigueur vers janvier 2004.

Les membres de la spécialité Planification financière remercient spécialement Brigitte Dupriez pour son dévouement pendant cinq ans comme directrice du développement et du soutien à la pratique et coordonnatrice de notre spécialité à l'Ordre jusqu'en mars 2003.

Rapport *des activités des comités*



Jean Richard
M.Sc., Adm.A., Imm

Président

Gilles Levert, M.Comm., Adm.A., Imm., président sortant

Louis Grefford, B. Sc., Adm.A., Imm.

Christiane Guimond, MBA, É.A., Adm.A., Imm.

Jean Lacouture, MBA, Adm.A., Imm.

Pierre Perrault, CPM, Adm.A., Imm.

Michel Scott, B.Fin., Adm.A., Imm.

Richard Tremblay, Adm.A., Imm.

SECTEUR IMMOBILIER

Mandat, objectifs et enjeux particuliers du comité

La spécialité Immobilier regroupe, au sein de l'Ordre, les administrateurs agréés spécialisés en immobilier, agissant à titre de gestionnaires ou de consultants dans quatre champs majeurs de l'immobilier, soit: la gestion immobilière, la consultation immobilière, la finance immobilière et la fiscalité immobilière.

Son mandat consiste à réviser les normes d'admission au secteur, à promouvoir le développement professionnel des membres et à faire connaître au public la protection accrue qu'il reçoit en utilisant les services de ces derniers. La spécialité Immobilier s'assure également de maintenir des liens privilégiés avec plusieurs institutions d'enseignement, plus particulièrement avec l'UQAM et l'Université Laval qui dispensent des cours en sciences immobilières.

Activités réalisées

C'est avec fierté que je vous présente le bilan des principales activités réalisées au cours de la dernière année.

Afin de promouvoir notre visibilité, nous avons, lors d'un cocktail, démarré les activités de lancement du titre Adm.A., Imm., suite à l'adoption par le conseil d'administration du logo de la spécialité Immobilier. Par la suite, une réception s'est tenue à Québec et une autre à Montréal où l'on a procédé à la remise des certificats Adm.A., Imm. Nous avons également profité de l'occasion pour remettre à chacun de nos membres une épinglette à l'effigie du nouveau logo de la spécialité.

Toujours dans l'optique d'accentuer notre visibilité, plusieurs activités se sont tenues tout au cours de l'année. En voici un résumé:

- Parution d'une édition spéciale du Bulletin Immobilier et parution mensuelle du Bulletin Immobilier, lequel transmet de l'information sous forme d'articles de fond, sur les activités de formation continue, les activités immobilières, sur nos membres en termes de services, le mot du président, les messages du conseil d'administration, le nom des nouveaux membres, le lien vers des sites Internet sur notre spécialité, etc. Il est à noter que ce bulletin est maintenant disponible sur notre site Internet.
- Mise à jour sur une base continue du site Internet de l'Ordre pour le volet Immobilier.
- Parution d'un article important dans la revue *Espace* du mois de septembre 2002 sur le secteur Immobilier.
- Élaboration d'un tableau des valeurs ajoutées à être membre Adm.A., Imm.
- Efforts de recrutement importants, ce qui assurera une meilleure visibilité et rehaussera la crédibilité du titre.

Afin de favoriser une synergie, des efforts ont été consentis dans le but de former des partenariats d'affaires avec d'autres organismes dont BOMA, le Barreau du Québec, IDU, IREM et la Chaire Immobilière UQAM-SITQ. D'ailleurs, une activité d'importance s'est tenue en mai 2003 sur le thème « La vérification diligente ».

Le conseil d'administration de la spécialité Immobilier a tenu, en plus de sa première réunion de démarrage en mai 2002, huit autres réunions au cours de cette année de même que deux ateliers dont un sur la planification stratégique et l'autre sur l'élaboration d'un plan d'action.

Un dossier nous tenait particulièrement à coeur au cours de ce mandat, soit l'établissement d'une Table de concertation sur l'avenir des professions en immobilier au Québec. Malgré la bonne volonté de la part des membres du conseil d'administration de poursuivre plus avant, il a été décidé, suite à un positionnement stratégique, de revoir l'échéancier de réalisation de cette Table.

Dans un souci de toujours mieux protéger le public en garantissant le respect des normes professionnelles, nous avons déposé un mémoire sommaire aux instances gouvernementales suite à l'adoption de la loi 107 portant, entre autres, sur le courtage de financement hypothécaire, en leur faisant part de notre position face à l'élargissement de notre exemption. En effet, la loi actuelle sur le courtage immobilier permet à un administrateur agréé de réaliser des activités de courtage immobilier sans être membre de l'ACAIQ en vertu d'une clause d'exemption. Comme le courtage de financement hypothécaire deviendra désormais sous la responsabilité de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, notre demande visait la reconduction de cette exemption dans la nouvelle loi 107.

En matière de formation continue, nous avons élaboré, de concert avec l'Ordre, un programme de développement professionnel pour tous nos membres. En ce qui concerne le volet « Audit de sécurité », le dossier est reporté à l'an prochain, faute de temps.

Des échanges ont également eu lieu avec l'Association des gestionnaires de copropriétés résidentielles dans le but d'établir éventuellement un partenariat.

Dans le cadre du concours TOBY, « The Building of the Year », j'ai été sollicité afin de faire partie du jury de sélection de BOMEX-TOBY.

Comme vous pouvez le constater par cette énumération, l'année qui vient de s'écouler a été très fertile en activités de toutes sortes.

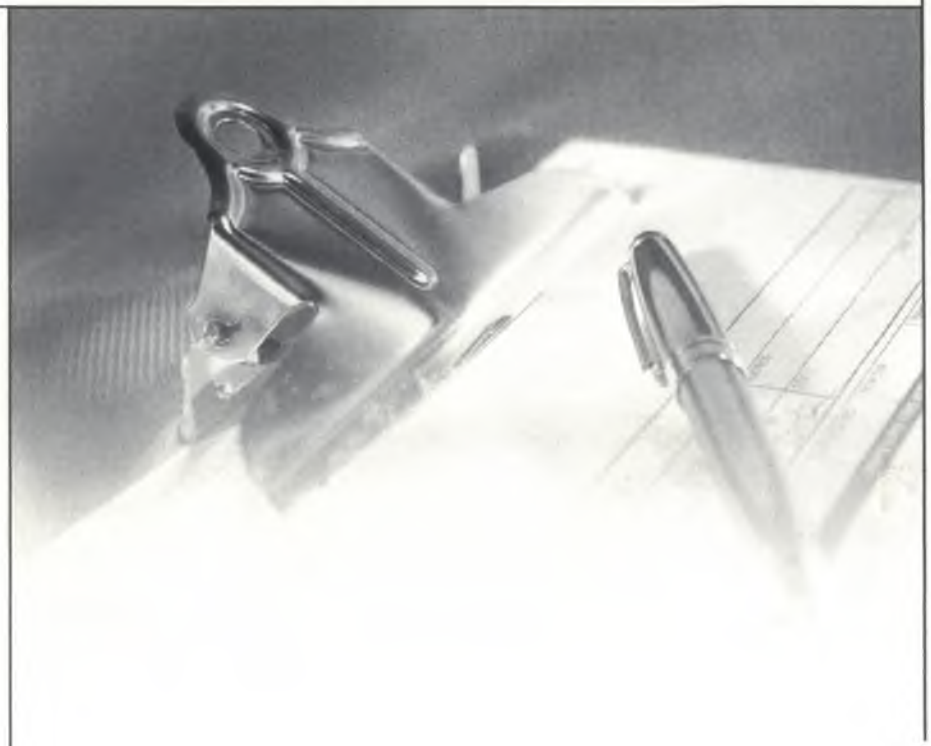
Objectifs envisagés pour le prochain exercice

- Poursuivre les efforts de recrutement.
- Accentuer la visibilité du secteur Immobilier.
- Poursuivre les partenariats de formation.
- Tenir des ateliers de formation sur les principes de saine gestion et la charte des compétences.
- Poursuivre les travaux relatifs à la Table de concertation.
- Produire de façon régulière nos communications via le Bulletin Immobilier.

Remerciements

Il va sans dire que rien de cela n'aurait pu être réalisé sans la collaboration soutenue des membres du conseil d'administration de la spécialité Immobilier, et je profite de cette occasion pour les remercier des efforts consentis tout au long de l'année qui se termine.

Je voudrais souligner également l'appui indispensable et éclairé de la direction de l'Ordre et de la direction du développement et du soutien à la pratique dans l'atteinte de ces objectifs qui contribueront à raffermir la notoriété des administrateurs agréés dans le créneau professionnel de la gestion au Québec.



Rapport *des activités des comités*



Denis Borgia
MBA, Adm.A., CHE

Président

Rodrigue Blanchette, Adm.A., CHE, vice-président, Développement professionnel

Pierre-Paul Lachapelle, Adm.A., CHE, vice-président, Recrutement

Yves Lachapelle, Adm.A., CHE, représentant du Québec au Collège canadien des directeurs de services de santé

Directeurs :

Richard Boucher, Adm.A., CHE

Allen Hamel, Adm.A.

François Lamarre, Adm.A., CHE

Gaston Levac, CHE

Robert St-Pierre, Adm.A., CHE

Réjean Tremblay, Adm.A., CHE

MODULE SANTÉ

Mission

La mission du module Santé consiste à promouvoir l'identité professionnelle, le développement et la spécialisation dans le domaine de la gestion des services de santé et des services sociaux au Québec.

Les membres de l'Ordre détenant le titre Adm.A. et oeuvrant dans le domaine de la gestion de la santé et des services sociaux obtiennent un accès privilégié au programme de certification du Collège canadien des directeurs de services de santé au titre de « Certified Health Executvie (CHE) » grâce à l'alliance entre l'Ordre et le Collège.

Le module regroupe actuellement quelque 60 professionnels « Adm.A. » certifiés « CHE » ou en voie de le devenir.

Élections au conseil d'administration

Le 7 mai 2002, lors de l'assemblée générale annuelle, les membres du module Santé ont élu les personnes dont les noms apparaissent ci-contre.

Réalisations

Le document de planification stratégique 2001-2003 se poursuit. On y retrouve les grands axes suivants :

- Soutenir les gestionnaires de services de santé et services sociaux, membres du module Santé, en participant au maintien et au développement de leurs compétences.
- Promouvoir les principes de saine gestion généralement reconnus (PSGGR) et proposer à l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et au Collège canadien des directeurs de services de santé, une adaptation de ces principes qui serait plus spécifique au domaine de la gestion des services de santé et services sociaux.
- S'assurer du maintien, du développement et de l'encadrement relatifs aux normes et standards associés aux titres Adm.A. et CHE.
- Assurer la croissance du membership du module Santé.
- Rendre accessible un éventail de services aux membres du module Santé.
- Participer au développement du système de santé et de services sociaux du Québec.
- Développer une stratégie de promotion du module Santé.

Le Conseil d'administration du module Santé a tenu, au cours de l'exercice, cinq réunions. Ces réunions ont permis d'établir un plan d'action 2002-2003 afin d'assurer le développement professionnel des membres, de valoriser l'adhésion à l'Ordre et d'accroître le membership.

Un document intitulé « Modèle intégré de pratiques professionnelles en gestion » a été développé par les membres du Comité de développement professionnel. Ce document ne propose pas une nouvelle mode révolutionnaire, mais plutôt un modèle de gestion intégré que l'on ne retrouve pas dans la littérature actuelle.

De plus, le conseil d'administration du Conseil d'Agrément du Québec a accueilli, parmi ses administrateurs, le directeur général de l'Ordre, afin de valoriser auprès des gestionnaires de la santé l'adhésion à l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et au Collège canadien des directeurs de services de santé.

De plus, deux lettres ont été acheminées à différentes personnalités dans le domaine de la santé soit, entre autres, au ministre de la Santé et au président de l'Office des professions du Québec. Une rencontre s'est tenue le 18 décembre 2002 avec Pierre Landry, Rodrigue Blanchette, Yves Lachapelle, Denis Borgia et Brigitte Dupriez afin de bien faire comprendre le rôle important joué par l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (module Santé) en regard de la saine gestion dans le domaine de la santé. C'est le seul ordre en santé qui détient les outils pour mesurer la gestion dans un centre de soins de santé.

Enfin, le Comité d'étude sur le renouvellement de l'entente entre le Collège canadien des directeurs de services de santé et l'Ordre des administrateurs agréés du Québec a déposé son rapport le 4 novembre 2002 où il est recommandé de poursuivre l'échéance stratégique entre le Collège et l'Ordre sous la forme d'une entente formelle renouvelable aux quatre ans après évaluation.

Pour conclure, je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration et représentant au Collège canadien des directeurs de services de santé pour le travail soutenu et de qualité qu'ils ont fourni au courant de l'année. Un grand merci à la permanence pour le soutien accordé.

MODULE EXPERTISE EN FRANCHISAGE ET PARTENARIAT

AU DÉBUT DE L'ANNÉE 1995, L'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC (OAAQ), le Conseil national sur le franchisage et le partenariat (CNFP) et l'Association québécoise de la franchise (AQF) se sont donné la main et ont créé, au sein de l'OAAQ, un module d'expertise en franchisage et partenariat.

Une première vague d'administrateurs agréés se sont inscrits dans le processus d'admission au module. Lorsqu'ils avaient les qualifications requises, établies à partir de leurs connaissances et de leur expérience dans le domaine du franchisage, et qu'ils étaient recommandés par le sous-comité sur le franchisage de l'OAAQ, on leur accordait le titre d'expert accrédité en franchisage (EAF), décerné par le Conseil national sur le franchisage et le partenariat.

Cette première vague comprenait à la fois des gestionnaires oeuvrant dans le domaine du franchisage et d'autres professionnels tels qu'avocats, banquiers, comptables, conseillers en gestion, notaires, etc.

Une deuxième vague a suivi la consolidation, en février 2002, du nouveau conseil d'administration du module au sein de l'OAAQ. Ce conseil s'est fixé deux objectifs principaux:

- définir la mission du module;
- déterminer le rôle que le module doit jouer.

Pour atteindre ces objectifs, un premier plan d'action a été mis en œuvre visant à:

- protéger le public;
- formuler les avantages à joindre l'OAAQ à titre d'administrateur agréé et expert accrédité en franchisage (Adm.A., EAF).

Les premiers résultats obtenus comprennent:

- l'instauration du processus d'admission de nouveaux postulants:
  - être membre Adm.A.;
  - réussir l'examen d'accréditation EAF;
- l'élaboration des règlements d'examen;
- la mise en place des examens et de leurs corrigés;
- la détermination des paramètres de correction;
- la mise en place d'une campagne de recrutement, bien que timide;
- l'accueil, au sein de la profession, de neuf nouveaux membres de la spécialité dont deux qui ont réussi l'examen d'accréditation EAF;
- l'organisation, dans le cadre de notre programme continu, d'une conférence animée par M. Gilles Pépin, président des restaurants Mikes, sur un sujet d'actualité: « Comment établir des relations efficaces et de qualité »;
- le rapatriement du titre EAF du CNFP à l'Ordre, complété au début de l'exercice 2003-2004.

Module Expertise en franchisage et partenariat (au 31 mars 2003)

Régions	Nouveaux membres de la spécialité EAF admis durant l'année 2002-2003		Nombre total de membres de la spécialité EAF	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Québec	0	1	1	1
Centre-du-Québec	1	0	1	0
Estrie/ Montérégie	1	0	6	0
Montréal	4	1	21	3
Hors-Québec (Toronto)	1	0	1	0
Total	7	2	30	4

Au courant du dernier exercice, le nombre total de membres inscrits à la spécialité Expertise en franchisage et partenariat est passé de 31 à 34 personnes.



F. Georges Sayegh
Adm.A., EAF, CMC

Président

François Alepin,
Adm.A., EAF

Jean H. Gagnon,
Adm.A., EAF

Rapport *des activités des comités*

Plan d'action 2003-2004

Un plan d'action pour l'exercice 2003-2004 a été déposé au Bureau de direction. Les grandes lignes de ce plan sont les suivantes:

- la reconnaissance du titre EAF par le grand public;
- la reconnaissance du titre EAF par les employeurs;
- la mise en place d'un plan de cours pour les nouveaux candidats;
- la mise en place d'un plan de formation continue pour les membres actuels;
- le réseautage et la communication.

Nous souhaitons ardemment que, d'ici le prochain rapport annuel, les experts accrédités en franchisage soient reconnus comme étant la toute première source de référence dans le monde universitaire et dans l'industrie du franchisage et de la consultation auprès des professionnels oeuvrant dans le domaine.

Remerciements

J'aimerais souligner la contribution de Brigitte Dupriez, directrice du développement et du soutien à la pratique, qui a permis de faire avancer notre cause auprès de l'Ordre et de ses membres. Les membres du conseil d'administration et moi-même lui souhaitons un franc succès dans ses nouvelles fonctions au sein de HEC Montréal.

Nous remercions également Marlène Anderson, assistante à la direction du développement et du soutien à la pratique, pour son apport important lors de nos réunions.

Nous ne pouvons, bien sûr, passer sous silence le travail du président sortant, Gérald Imbeault, qui a consacré quatre années à promouvoir l'épanouissement de la profession. Nous le remercions et lui souhaitons le meilleur des succès dans ses nouveaux engagements.

Je tiens aussi à dire merci aux deux membres du conseil d'administration, Me François Alepin et Me Jean H. Gagnon. Leur soutien constant et indéfectible a contribué aux avancées importantes dont nous bénéficions aujourd'hui.



MANDAT DES COMITÉS RÉGIONAUX

LE MANDAT D'UN COMITÉ RÉGIONAL CONSISTE À :

- Participer aux activités visant à faire connaître le rôle de l'Ordre en matière de protection du public.
- Contribuer à la promotion, l'organisation et la diffusion des activités de formation continue en région.
- Créer des liens avec les intervenants socio-économique du milieu régional et constituer un lien privilégié entre l'Ordre et le milieu universitaire, (qu'il s'agisse des dirigeants universitaires, des professeurs ou des étudiants), le monde des affaires et les institutions publiques et privées.
- Contribuer au recrutement de nouveaux membres.
- Favoriser la participation active des membres de la région à la vie de leur Ordre.

COMITÉ RÉGIONAL DE MONTRÉAL

LA RÉGION DE MONTRÉAL VIENT DE COMPLÉTER SA PREMIÈRE ANNÉE DANS SA nouvelle configuration géographique, soit sans la Montérégie, qui est désormais rattachée à la région de l'Estrie. Ce changement n'a pas affecté le fonctionnement du comité régional et nos activités sont restées ouvertes aux Adm.A. de la Rive-Sud. Nous avons poursuivi notre mandat, tel que défini par la Politique des comités régionaux, qui nous amène à développer des activités visant le recrutement, la formation continue, le rapprochement avec les universités et le monde des affaires, et la participation active des membres à la vie de notre Ordre.

Les activités en 2002-2003

Remise des permis et cocktail de Noël

Notre cocktail de Noël a été à nouveau un franc succès avec, pour cadre, le Musée Juste pour Rire. Il a été précédé, comme chaque année désormais, de la remise des permis de la région de Montréal qui s'est tenue en présence de Denis Gamache, président de l'Ordre. Trente deux nouveaux membres ont reçu leur permis au cours d'une cérémonie qui s'est poursuivie par une présentation de Jean Dupriez, Adm.A. Pl.Fin., à titre de conférencier, et qui s'est conclue par le lancement du cocktail de Noël. Cette soirée a permis aux Adm.A. de la région de Montréal de se retrouver avant la période des Fêtes et d'accueillir les nouveaux membres au cours d'un événement alternant réseautage, visite du Musée et prix de présence.

GIC commerce international

Ce groupe d'intérêt commun (GIC) a poursuivi ses activités cette année avec l'organisation de deux conférences. La première sur le thème « La fixation du prix à l'exportation dans le cadre de la préparation de la stratégie marketing suite à l'étude de marché » n'a pu finalement être tenue, alors que la seconde sur « Le financement alternatif » a connu un franc succès. À noter que ce GIC a réalisé ces événements en partenariat avec l'AMBAQ, ce qui a contribué à élargir le public et à mieux faire connaître l'Ordre auprès des MBA.



Philippe Frizon
Adm.A.
Président

Rapport *des activités des comités*

Joëlle Cardonne, Adm.A., vice-présidente

Michelle Côté, Adm.A., trésorière

Eric Bergeron, Adm.A., représentant de la région de Laval, Laurentides, Lanaudière au Bureau de direction

Jean-Paul Brouillard, Adm.A.

Philippe Durocher, Adm.A.

Olivier Foucher, Adm.A.

Jean-Luc Geha, Adm.A., représentant de la région de Montréal au Bureau de direction

Danielle Godbout, Adm.A., représentante de la région de Montréal au Bureau de direction

Philippe Kanonko, Adm.A.

Alexandre Labelle, membre étudiant

Andrée Longpré, Adm.A., FCMC, représentante de la région de Montréal au Bureau de direction

Nicole Perreault, Adm.A.

Ginette Rivet, Adm.A.

Yvon Rudolphe, Adm.A.

Thérèse Vanasse, Adm.A.

Partenariat avec le RÉFAEC

C'est dans la continuité que le comité régional de Montréal a renouvelé son appui aux étudiants en gestion à travers le Regroupement des Étudiants des Facultés d'Administration de l'Est du Canada (RÉFAEC). Le RÉFAEC est l'organisation étudiante qui encadre l'organisation d'événements d'envergure (Jeux du Commerce, Happening Marketing, Symposium RH) rassemblant les principales universités du Québec, et qui réalise des démarches en faveur de l'amélioration de la situation des étudiants en administration.

Avec la collaboration de la direction générale de l'Ordre, nous avons poursuivi la mise en place du partenariat avec le RÉFAEC. L'Ordre s'est activement impliqué lors des rencontres trimestrielles du RÉFAEC, par la tenue de conférences, afin de mieux faire connaître notre Ordre aux étudiants, en particulier les principes de saine gestion, et s'est associé au Gala du RÉFAEC à titre de partenaire principal. À cet effet, le Fonds de bourses d'affaires et d'études a contribué par la remise d'une bourse reconnaissant les réalisations d'un étudiant, et le comité régional de Montréal a appuyé financièrement l'organisation du Gala qui s'est tenu le 4 avril à Montréal.

Déjeuners PDG

Nous avons démarré cette activité début 2003 pour permettre à quelques « heureux élus » de découvrir et d'entendre des hauts dirigeants du Grand Montréal, membres de l'Ordre. La première édition a été accueillie par Jacques Martineau, Adm.A., F.CMC, président d'AGTI.

Déjeuners de la Chaire de développement et de relève de la PME

Début 2003, nous avons aussi lancé une collaboration accrue avec la Chaire de développement et de relève de la PME de HEC-Montréal. Cette chaire, qui bénéficie de l'appui financier de l'Ordre, organise des déjeuners-conférences auxquels s'associe désormais le comité régional, ce qui vise à favoriser la participation à ces activités et à sensibiliser les participants à notre Ordre. Le premier conférencier à intervenir dans le cadre de cette collaboration a été Olivier Fouché, Adm.A., membre du comité régional, sur le thème « Bâtir une vision pour entreprendre ».

Assemblée générale

L'assemblée générale 2002 du comité régional de Montréal s'est tenue à l'hôtel Omni, le 31 mai 2002, à l'occasion d'un petit déjeuner précédant le colloque de l'Ordre. Philippe Frizon, Adm.A., président du comité régional, y a présenté son rapport d'activités et Michelle Coté, Adm.A., trésorière, y a présenté le rapport financier. Cette assemblée générale a permis l'entrée de cinq nouveaux membres au sein du comité régional.

Recrutement

Le comité régional de Montréal a apporté un appui important à la campagne de recrutement lancée par l'Ordre en novembre 2002. Joëlle Cardonne a agi en tant qu'agent de liaison pour la région, alors que se sont impliqués dans les différents groupes de recrutement Nicole Perreault, Philippe Kanonko et Philippe Frizon.

Le Réseau

Le bulletin du comité régional de Montréal a été publié régulièrement encore cette année, à six occasions, pour annoncer les activités à venir dans la région et les informations importantes de l'Ordre.

Perspectives pour la prochaine année

Pour l'année 2003-2004, nous souhaitons pouvoir maintenir et développer les activités mises en place en 2003. Nous envisageons aussi de mettre en place une activité de la rentrée qui puisse être un moment fort de lancement de notre calendrier d'activités. Cependant, nous serons vigilants pour nous assurer que les moyens financiers et la disponibilité des membres bénévoles nécessaires soient au rendez-vous pour organiser ces activités. Par-dessus tout, nous continuerons à toujours faire en sorte d'offrir aux membres de la région de Montréal des activités qui répondent au mieux à leurs attentes, dans le cadre du mandat qui nous est confié par l'Ordre.

Je tiens à remercier tous les membres du comité régional et les membres bénévoles activement impliqués qui ont contribué aux succès de nos activités et je vous invite tous à continuer à faire grandir notre Ordre et notre titre.

RÉGION DE QUÉBEC/CHAUDIÈRE-APPALACHES

ÉTANT TOUT NOUVELLEMENT ÉLU, JE PROFITE DE L'OCCASION POUR REMERCIER les membres qui m'ont permis de m'impliquer davantage au sein de l'Ordre. J'ai le plaisir au nom de Claire Salman et des membres du comité de la région de Québec/Chaudière-Appalaches de vous faire état de la situation dans notre belle région.

L'année qui se termine fut principalement occupée à rebâtir l'équipe du comité régional. Le renforcement des liens entre les membres du comité et les membres de la région Québec/Chaudière-Appalaches sera encore cette année au cœur de nos préoccupations.

Améliorer et augmenter la visibilité des membres, renforcer le sentiment d'appartenance à l'Ordre et à ses différentes composantes tout en répondant aux attentes des membres, voilà un défi qui méritera d'être relevé.

Je voudrais conscientiser les membres de l'importance de s'afficher comme administrateur agréé. Pour être reconnu, l'Ordre doit être connu du public. Cette tâche incombe à chacun de nous, et nous en récolterons tous les retombées. Une équipe de recruteurs travaille en ce moment dans notre région. Ces membres de l'Ordre font un travail important et les résultats obtenus jusqu'ici sont remarquables.

L'équipe du comité régional a travaillé en collaboration avec la permanence de l'Ordre à l'élaboration et à la préparation du congrès de Québec. Pour l'automne 2003, nous vous proposerons une formule de congrès différente qui, nous l'espérons, saura stimuler votre participation et répondre à vos attentes.

Le comité régional a également tissé des liens intéressants avec les universités et en collaboration avec le secteur Immobilier. Une association avec l'Institut de développement urbain (IDU) de même qu'avec BOMA (Building Owners and Managers Association) a été créée, permettant aux membres de l'Ordre de participer aux rencontres et formations de ces associations à tarif préférentiel.

Encore une fois, merci aux membres de la région de Québec/Chaudière-Appalaches pour leur appui et leur disponibilité. Merci aux membres de la permanence et un merci tout spécial aux membres recruteurs pour leur travail, ainsi qu'à Claire Salman.





Michel Côté
Adm.A., Imm.

Président (depuis avril 2003)

François Desrosiers
Pierre Duchaine, Adm.A. Pl.Fin.
Guy Drolet, Adm.A., Imm.
Guillaume Dubé, membre étudiant
André Fortier, Adm.A., Imm.
Caroline Gagné, membre étudiante
Jacques Grisé, Ph.D., Adm.A.
Éric-Michel Hallé, Adm.A.
Jean-Yves Parent, Adm.A., Imm.
Raymond Poisson, Ph.D., Adm.A.
Jean Richard, Adm.A., Imm.
Jean-Guy Rochette, Adm.A.
Louise Rochette, Adm.A., Imm.
Claire Salman,
Adm.A. Pl.Fin. (présidente sortante)

Rapport des activités des comités



Lucie Domingue
CRHA, Adm.A.

Présidente

Michael Dorosz,
Adm.A., vice-président

René Proteau,
Adm.A. Pl. Fin., trésorier

Émilie Poulin, secrétaire

Marcel Coulombe,
C.R.I.A., Adm.A., représentant
de la région au Bureau de direction

Léon Deschamps, Adm.A., Imm.

Yvan Fortin, Adm.A.

Gaëtan Guay, membre étudiant

François Lincourt, membre étudiant

Pierre Perrault, Adm.A., Imm.

Claude Tremblay, Adm.A. Pl. Fin.

RÉGION ESTRIE / MONTÉRÉGIE

L'ANNÉE 2002-2003 EN ESTRIE-MONTÉRÉGIE a été une année de transition au cours de laquelle les membres du comité régional ont apprivoisé les réalités découlant de la fusion de deux grandes régions. Nos travaux ont débuté par le partage des réflexions et des questions autour du mandat et de l'organisation du comité régional, dans le cadre notamment de la politique de fonctionnement des comités régionaux de l'Ordre.

De ces échanges a découlé un programme à deux volets pour cette première année. Le premier volet a consisté à réaliser un sondage auprès de l'ensemble des membres pour connaître leurs besoins en termes d'activités. Le sondage a également permis de connaître le degré de satisfaction et les attentes des membres à l'égard des activités de formation continue. Le deuxième volet visait à mettre en place un canal de communication pour maintenir un contact entre le comité régional et les membres de la région.

Les objectifs plus particuliers du comité régional en 2002-2003 ont donc été de:

- Connaître les attentes des membres des régions de l'Estrie et de la Montérégie, vu le nouveau contexte organisationnel.
- Établir un canal de communication pour rejoindre les membres de l'Ordre en région, les tenir informés des travaux du comité et de son plan d'activités et éventuellement s'en servir comme moyen pour faire connaître les membres et leurs « bons coups ».
- Élargir à la Montérégie le développement de partenariats et de réseautage entre les associations et corporations professionnelles amorcé en Estrie et avec le milieu de l'éducation et des affaires.
- Contribuer à la campagne de recrutement de l'Ordre à court terme par des références et à moyen terme par les retombées du plan d'action 2003-2004 visant un réseautage élargi (AMBAQ-Estrie, réseau des travailleurs autonomes et autres).

Le premier défi consistait à développer la synergie entre les représentants de l'Estrie et les représentants de la Montérégie. Ce défi a été largement relevé dans un esprit de très grande ouverture et de collaboration qui a contribué à développer la complicité nécessaire à toute organisation et le climat qui règne augure bien pour l'avenir.

L'actuel comité régional a été mis sur pied lors de l'assemblée générale tenue en juin 2002, à Bromont. Il a tenu sept rencontres entre juillet 2002 et mars 2003, dont une spécialement pour traiter du questionnaire du sondage.

Le sondage a été expédié aux quelque 600 membres de la région et nous avons obtenu un taux de réponse de l'ordre de 10 %. Les résultats dégagés ont permis d'orienter la programmation des activités pour l'année à venir. Les membres recherchent des activités de réseautage surtout pour accroître et diversifier les réseaux de contacts. Ils souhaitent également une offre de formation continue sur des contenus pointus et accessibles et ce, à proximité du domicile ou du travail. À ce chapitre, plusieurs membres ont manifesté l'intérêt d'avoir accès à cette formation par Internet. La concentration des pôles pour la tenue des activités est Longueuil (39 %), St-Hyacinthe (20 %) et Sherbrooke (14 %), pour des activités de formation continue aux trois mois et des activités de réseautage aux six mois.

Le canal de communication auprès des membres a pris la forme d'un bulletin trimestriel sous l'appellation « Estrie – Montérégie, vous informe ». Le comité a fait circuler trois de ces bulletins de juin à mars.

Des démarches se sont également poursuivies avec la communauté de l'Université de Sherbrooke, tant du côté de la faculté d'administration que du Club d'entrepreneurs étudiants. Rappelons que l'Université de Sherbrooke couvre les deux pôles de la région, soit Sherbrooke et Longueuil. Un membre étudiant a joint les rangs du comité régional à l'automne et les contacts visent à assurer une continuité à cet égard. Une personne ressource du département de management devrait également s'associer aux démarches du comité régional au cours de la prochaine année. Le comité régional a l'intention par ailleurs de faire la promotion des avantages à offrir des lieux de stage pour les étudiants et étudiantes de l'Université de Sherbrooke.

Le comité a aussi fait circuler l'information concernant certaines activités organisées par la Chambre de Commerce de la région de Sherbrooke et par l'Association des MBA en Estrie. Il a également identifié les réseaux les plus pertinents pour des partenariats éventuels dans le pôle de Longueuil et des environs notamment.

Sur le plan des relations publiques, le comité régional a participé aux activités de l'Ordre en région, soit la remise de bourses aux étudiants de l'Université de Sherbrooke et la remise des permis aux nouveaux membres. La remise des permis s'est déroulée au Château Bromont et a été une occasion de rapprochement et de visibilité en région.

Finalement, le comité a été interpellé pour être membre d'un jury aux Jeux de l'entrepreunariat qui se sont tenus à Orford, sous la présidence du recteur de l'Université de Sherbrooke, M. Bruno-Marie Béchard. Les disponibilités n'ont pas permis d'y participer, mais le comité a l'intention, pour l'avenir, de saisir toutes les occasions possibles de visibilité qui se dérouleront sur l'ensemble du territoire. À cet égard, les membres intéressés à participer comme membre de jury ou pour livrer leur expérience à titre d'administrateur agréé sont invités à communiquer avec nous.

L'année 2003-2004 se prépare et sera essentiellement axée sur des activités de réseautage et une offre de formation continue, que nous voulons diversifier et adapter avec le temps. Il est clair que le comité régional vise à rejoindre et à mobiliser le plus grand nombre possible de ses membres.

Je remercie chaleureusement tous les membres du comité régional Estrie-Montérégie de leur confiance et de leur appui durant cette année d'intégration. L'implication et la participation active de chacun et chacune aux réflexions et aux démarches de toutes sortes ont permis d'établir les bases de notre programmation à venir. Merci à Marcel Coulombe, représentant au Bureau de l'Ordre, Léon Deschamps, Michael Dorosz, vice-président, Yvan Fortin, Gaëtan Guay, Pierre Perrault, René Proteau, trésorier, Claude Tremblay et à Émilie Poulin, secrétaire. Merci également à François Lincourt, membre étudiant.

Au nom du comité régional, je désire également souligner le travail accompli par le personnel de l'Ordre pour positionner l'image et le professionnalisme de notre Ordre et pour renforcer les liens entre les régions.

Rapport des activités des comités



Denis Champagne
Adm.A.

Président

Nancy Naud,
Adm.A. Pl.Fin., vice-présidente

Alain Gélinas, Adm.A., trésorier

Amélie Bouchard,
Adm.A., secrétaire

Denis Gamache,
F.Adm.A., CMC, représentant de la région au Bureau de direction

Marc Labrie, Adm.A. Pl.Fin., représentant, milieu universitaire

Lionel Traversy, Adm.A., CGA, responsable, communication avec les membres et programmation

RÉGION MAURICIE/ CENTRE-DU-QUÉBEC

Objectifs et enjeux particuliers

Les objectifs de notre comité régional en 2002-2003 ont été les suivants:

- Favoriser le réseautage entre les membres et leur offrir une programmation qui favorise leur participation.
- Contribuer à la promotion du titre Adm.A. dans notre région.
- Contribuer au recrutement de nouveaux membres au sein de notre région.

Activités réalisées

L'assemblée générale du comité régional de la Mauricie et du Centre-du-Québec s'est tenue le 13 juin 2002 au restaurant le Gaspard de Trois-Rivières. Cette assemblée générale a permis la création d'un nouveau poste suite au partage des tâches entre la secrétaire et le trésorier au sein du comité régional. Les participants ont pu assister à une présentation de grande qualité offerte par notre conférencier, Michel Patenaude, Adm.A., directeur régional, région de la Mauricie et du Centre-du-Québec de Développement économique Canada.

Grâce, entre autres, aux efforts de Lionel Traversy, un nombre croissant de membres se sont rassemblés pour accueillir, le 10 octobre 2002, les cinq nouveaux membres Adm.A. de la région, d'abord au cours d'une cérémonie officielle de remise des permis, puis à l'occasion d'un cocktail au Castel des Prés de Trois-Rivières-Ouest. Plus de 20 membres se sont ainsi retrouvés pour échanger et profiter de cette soirée en présence du président de l'Ordre et représentant de la région au Bureau de direction, Denis Gamache, et du personnel de l'Ordre représenté par le directeur général et secrétaire, Pierre Landry, et par Julie Beauvilliers, qui sont venus remettre les permis d'exercice aux nouveaux membres. Il est important de souligner la présence de Richard Pépin, directeur du Département des sciences de la gestion et de l'économie de l'Université du Québec à Trois-Rivières à cette cérémonie.

Dans le cadre de notre cocktail de début d'année qui s'est tenu le 16 janvier dernier, nous avons profité de cet événement pour souligner l'entente conclue entre notre Ordre et celui des CGA en matière de formation continue. Nous tenons à souligner plus particulièrement le travail de Lionel Traversy dans la conclusion de ce dossier. À cette occasion, plus de 25 personnes étaient présentes, représentant à la fois les Adm.A. et les CGA. Notons la présence à cet événement du président de l'Ordre, Denis Gamache, et de la présidente du conseil d'administration de la section Mauricie/Centre-du-Québec de l'Ordre des CGA du Québec, Denise Lafleur, CGA., ainsi que de plusieurs membres des comités régionaux des deux ordres. Cette rencontre a permis de faire connaître aux convives les bases de cette entente et de distribuer toute la documentation pertinente sur les deux ordres. Tous les participants ont souligné leur satisfaction de voir naître une collaboration étroite entre les deux comités, collaboration qui permettra d'agir en partenariat dans plusieurs autres dossiers, démontrant ainsi qu'il est possible de faire du réseautage en toute complémentarité entre deux ordres professionnels.

Lors du dernier événement de la saison 2002-2003, dans le cadre de la remise collective de bourses 2003 de l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Ordre a remis des bourses d'excellence à deux récipiendaires que nous tenons à féliciter, Brigitte Couture et Isabelle Tessier. Nous tenons à remercier Amélie Bouchard, secrétaire du comité régional, pour sa présence à cet événement.

Objectifs et stratégies envisagées pour le prochain exercice

Pour l'année 2003-2004, nous allons poursuivre nos démarches visant la mise en place de partenariats et de nouvelles activités de réseautage et de développement professionnel. Nous accorderons aussi une attention particulière au milieu universitaire. Des efforts seront entrepris pour raffermir les liens avec les membres provenant du Centre-du-Québec. Notre souhait est de voir, au sein du comité régional 2003-2004, des membres en provenance du Centre-du-Québec.

Remerciements

Nous saisissons l'occasion pour remercier très chaleureusement tous les membres du comité régional qui ont généreusement donné de leur temps pour le rayonnement de l'Ordre. Nous voudrions aussi remercier les membres de la région qui ont contribué au succès de nos activités par leur présence.

Nous désirons également remercier Julie Beauvilliers, coordonnatrice, soutien aux régionales pour son appui de qualité et sa disponibilité; ainsi, notre comité régional a pu poursuivre sa mission et maintenir le lien entre les membres de notre région et l'Ordre.

RÉGION OUTAOUAIS/ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

L'ANNÉE 2002-2003 A ÉTÉ UNE ANNÉE DE RENOUVELLEMENT POUR L'EXÉCUTIF EN Outaouais, trois nouveaux membres ayant été accueillis, notamment un nouveau président et un nouveau vice-président. Les objectifs principaux ciblés par l'exécutif comprenaient le recrutement de nouveaux membres et le lancement d'une série d'activités locales visant à rehausser le profil de l'Ordre dans la région.

La première de ces activités a été la remise des permis d'exercice et du Prix Adm.A. Outaouais, lors d'une conférence de presse le 20 novembre 2002. Il nous a fait plaisir d'accueillir cinq nouveaux membres et de présenter le premier prix Adm.A. Outaouais à Camillle Villeneuve, homme d'affaires bien connu dans la région. La couverture médiatique nous a certainement donné une visibilité intéressante, surtout au niveau local.

Nous avons par la suite organisé, le 5 décembre, la traditionnelle Fête des membres au Salon exécutif du Casino de Hull. Les participants se sont retrouvés pour une soirée de réseautage en douceur. La Fête a été rendue possible grâce à l'appui financier de certains de nos membres.

Puis l'exécutif a mis sur pied deux déjeuners-conférences offerts par des spécialistes locaux, chacun visant le développement professionnel de nos membres. La première conférence, donnée par Jacques Lauzon, nous faisait part de plusieurs aspects moins bien connus de la gestion de crise. La deuxième nous a été offerte par Donald-Daniel Picard, qui nous a entretenu de la technologie appliquée au management. Chacun de ces événements a attiré une quinzaine de participants.

Nous croyons pouvoir rencontrer, voir dépasser, notre objectif de huit nouveaux membres lors de la prochaine remise des permis. Un sous-comité dirigé par notre vice-président, Jacques Lauzon, a été bien actif concernant ce dossier.

Pour la prochaine année, certes, nous allons vouloir miser davantage sur une série encore plus étoffée d'activités de développement professionnel. Nous envisageons de réussir cet objectif par une formule de partenariat avec d'autres organisations ciblées de la région. Nous allons également tenter un rapprochement avec nos collègues de l'Abitibi-Témiscamingue.

J'aimerais terminer ce premier rapport en remerciant chaque membre de l'exécutif: Yvon Goulet, Claude Lacasse, Jacques Lauzon, Mario Lebeau, Claudia Martinangeli, Suzanne Poitras et Francine Rancourt. Vous êtes un groupe exceptionnel et c'est un plaisir d'évoluer avec vous.



Renald A. Piché
Adm.A., CMC

Président

Jacques Lauzon, Adm.A., vice-président

Yvon R. Goulet, Adm.A., CMC, trésorier, représentant de la région au Bureau de direction

Claudia Martinangeli, Adm.A., secrétaire

Claude Lacasse, M.A.P., F.Adm.A., CMC

Mario Lebeau, Adm.A.

Suzanne Poitras, Adm.A., CMC, présidente sortante

Francine Rancourt, directrice, Module des sciences administratives, UQO

Rapport *des activités des comités*



Pierre-Georges Cloutier
Adm.A.

Président

Bernard Angers,
Adm.A., vice-président

Francis Gauthier,
Adm.A., CMC, représentant de la région au Bureau de direction

RÉGION SAGUENAY/ LAC-SAINT-JEAN

LA RÉGION DU SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN bénéficie d'un nouveau comité régional formé de Bernard Angers, vice-président et attaché à la région Lac Saint-Jean, Francis Gauthier, représentant régional de l'Ordre et Pierre-Georges Cloutier, président régional.

Au cours de l'exercice, le comité a conclu des ententes de formation avec les comités régionaux des trois ordres comptables (CA, CGA, CMA) et avec les chambres de commerce du Saguenay. Des démarches similaires sont prévues auprès des planificateurs financiers et des détenteurs de maîtrise en administration (MBA). L'accord permet à tout membre, de chaque ordre ou association, de suivre n'importe quelle formation offerte au tarif membre à compter de l'automne 2003.

La remise des permis d'exercice s'est déroulée à la Chambre de commerce de Chicoutimi le 29 août 2002. Le succès de l'événement s'est avéré mitigé compte tenu de la formation récente du comité régional et ce, malgré l'excellent travail de sollicitation et d'organisation de Julie Beauvilliers de l'Ordre. Cependant, les journaux *Le Citadin* et *Le Quotidien* ont publié le communiqué de presse émis à cet effet.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec Pierre Landry, directeur général de l'Ordre, Lionel Sanfaçon, président sortant du comité régional et, tout récemment, avec André Fortier, vice-président aux affaires régionales. Les discussions ont permis au nouveau comité régional de dégager des stratégies pour exercer plus efficacement son rôle.

La direction de l'Ordre a entériné un protocole d'entente avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), plus spécifiquement avec le module des sciences administratives, qui intègrera les principes de saine gestion, le système professionnel et le Code de déontologie de l'Ordre au programme du baccalauréat. Il s'agit d'une première qui, nous l'espérons, se répercutera partout au Québec.

Le comité régional prépare actuellement une campagne de visibilité auprès de ses membres qui consistera à annoncer la création du nouveau comité et à organiser une conférence de presse afin de dévoiler les divers éléments de l'entente de formation. Des communications par correspondance avec les membres sont également prévues au calendrier. De plus, nous concentrerons nos énergies au recrutement de la clientèle visée au cours des prochains mois.

Nous sommes très confiants des retombées positives provenant des démarches entamées durant le présent exercice.

RÉGION BAS ST-LAURENT / GASPÉSIE / CÔTE-NORD

BIEN QUE LA RÉGION BAS ST-LAURENT / GASPÉSIE / CÔTE-NORD N'AIT PAS DE comité formellement constitué, son représentant a bénéficié de l'assistance ponctuelle de quelques collègues professeurs de l'Université du Québec à Rimouski pour sensibiliser les membres du département d'économie et de gestion à l'importance de :

- promouvoir certaines formes de mentorat et de parrainage des étudiants du baccalauréat en administration (campus de Rimouski et de Lévis) par des membres Adm.A. ;
- présenter, à chaque nouvelle cohorte d'étudiants en administration, la mission de l'OAAQ, la spécificité de la profession d'administrateur et du titre Adm.A., les principes de saine gestion généralement reconnus (PSGGR) et le Code de déontologie de l'OAAQ.

De tels enjeux ont d'ailleurs été inscrits dans le document de réflexion et d'actions (hiver 2003) qui a suivi les journées d'études stratégiques sur le devenir du département.

Objectifs et enjeux particuliers :

- Mettre en place un « bureau étudiant Adm.A. » à l'UQAR avec le soutien du comité modulaire en sciences administratives.
- Renforcer la visibilité du titre Adm.A. auprès des étudiants du baccalauréat en administration.
- Lors de la rentrée universitaire en septembre 2003, donner une conférence devant la communauté universitaire, mais aussi le grand public, sur l'OAAQ et le titre d'administrateur agréé.
- Envisager de rédiger en septembre 2003 un publi-reportage sur l'OAAQ pour publication dans le journal d'affaires local *Businest* et la revue *UQAR Info*.

Activités réalisées :

Au cours de l'année, le représentant de la région a animé une séance d'information à l'intention des étudiants inscrits dans les programmes de baccalauréat en administration des affaires et de baccalauréat en sciences comptables à l'UQAR (campus de Rimouski et campus de Lévis) sur les avantages à devenir administrateur agréé, et leur a présenté le site internet de l'Ordre durant la même séance.

Il a également animé un débat avec les étudiants du programme de maîtrise GPE sur l'évolution marquée des référentiels professionnels en gestion et notamment des spécificités des principes de saine gestion généralement reconnus de l'Ordre.

Des rencontres informelles avec quelques professeurs du département d'économie et de gestion ont tout de même permis de sensibiliser ceux-ci à une affiliation éventuelle à notre ordre professionnel.

Le 17 janvier 2003, une conférence était présentée au restaurant Chez Pouilly devant les membres de la Jeune chambre de commerce de Rimouski sur le thème « Habiletés de management - l'administrateur et les PSGGR ».

Dans l'attente de la cérémonie de remise des permis du mercredi 30 avril 2003, le représentant de la région a adressé aux nouveaux membres un courrier personnel de félicitations tout en leur rappelant l'importance de développer une coopération soutenue.

Objectifs pour l'exercice 2003-2004 :

1. Regrouper quelques Adm.A. autour d'un comité régional.
2. Accroître la visibilité de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec dans la région :
   - auprès de la communauté des affaires ;
   - auprès des jeunes entrepreneurs et de la Jeune chambre de commerce de Rimouski ;
   - auprès de la communauté universitaire.

Stratégies envisagées pour l'exercice 2003-2004 :

- Animation d'une séance d'information en septembre 2003 à l'intention des étudiants inscrits dans les programmes de baccalauréat en administration des affaires et de baccalauréat en sciences comptables à l'UQAR (campus de Rimouski et campus de Lévis).
- Débat avec les étudiants sur l'évolution marquée des référentiels professionnels en gestion et notamment des spécificités de nos principes de saine gestion généralement reconnus.
- Présentation aux étudiants du programme de maîtrise en gestion des personnes en milieu de travail (campus de Rimouski et campus de Lévis) des activités de l'Ordre.



Farid Ben Hassel
Adm.A.

Représentant de la région au Bureau de direction

Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études



Michel Côté
FAdm.A., FCMC

Président

Eric Bergeron,
CA, Adm.A., trésorier de l'Ordre

Pierre Bergeron,
FAdm.A., CMC

Gérald Duguay, FAdm.A.

Richard Gagnon, FAdm.A.

Denis Garnache,
FAdm.A., CMC, président de l'Ordre

Jean C. Gaudet, FAdm.A., CMC

Gabriel Savard,
FAdm.A., FCMC, président sortant

LA FIDUCIE DU FONDS DE BOURSES d'affaires et d'études, mise sur pied en l'an 2000, gère un capital de près de 700 000 $ investi dans un portefeuille de placements. Auparavant, le Fonds était géré par le Conseil des gouverneurs de l'Ordre.

Créé en 1990, le Fonds de bourses d'affaires et d'études résulte d'un partenariat exceptionnel entre l'Ordre, le milieu des affaires et le secteur public. Le Fonds a pour mission de soutenir l'excellence académique, l'innovation professionnelle et l'esprit entrepreneurial.

Soutien à la relève

Soutenir la relève, c'est assurer la continuité et le développement de la profession en contribuant à la formation des futures générations d'administrateurs. L'Ordre porte une attention particulière à la relève, notamment aux étudiants en administration et aux jeunes entrepreneurs.

Dans le cadre d'ententes de réciprocité avec la plupart des universités québécoises, l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, via le Fonds de bourses d'affaires et d'études, distribue annuellement quelque 20 000 $ à des étudiants émérites en sciences de l'administration.

Toujours dans cet esprit de soutenir la relève, le Fonds de bourses d'affaires et d'études a également accordé, au cours de l'exercice 2002-2003, une bourse de 3 000 $ à l'Université du Québec en Outaouais, université hôte des Jeux du commerce, compétition interuniversitaire à laquelle participent les facultés d'administration de dix universités québécoises.

Chaire de développement et de relève de la PME

En 1998, le Fonds de bourses d'affaires et d'études s'associait au Fonds de solidarité FTQ, à Développement économique Canada – Région du Québec, à Bell Canada, à Hydro-Québec et à PricewaterhouseCoopers afin de créer, à l'École des HEC, la Chaire de développement et de relève de la PME. La mission de la chaire consiste à assurer la continuité et le développement durable des PME québécoises en offrant un soutien accru à nos jeunes entrepreneurs et administrateurs afin de consolider la relève.

Le Fonds de bourses d'affaires et d'études s'était engagé à verser, sur une période de cinq ans, 250 000 $ à même les sommes générées par le Gala de l'Administrateur ; le Gala 2002 a permis de compléter cet engagement.

Le Gala de l'Administrateur

Le Gala de l'Administrateur représente l'unique activité de collecte de fonds dont les surplus sont versés en totalité au Fonds de bourses d'affaires et d'études. Grâce à la générosité des commanditaires et à la participation des invités, le quatorzième gala, qui s'est tenu le 9 mai 2002, aura permis de verser au Fonds près de 75 000 $.

Changement à la présidence

Depuis la création du Fonds de bourses d'affaires et d'études, la présidence de ce comité était assumée par M. Gabriel Savard. M. Savard ayant pris la décision de démissionner du poste de président de la Fiducie au cours de l'exercice, M. Michel Côté en a pris la relève suite à l'adoption d'une résolution du Bureau de direction.

Le Bureau de direction remercie M. Gabriel Savard pour son dévouement au cours de toutes ces années.

Conseil des gouverneurs

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS EST COMPOSÉ DES ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ORDRE. Les membres du Conseil font des recommandations au président et dirigeants de l'Ordre sur toutes les questions soumises à son attention. Ils apportent également leur appui à la réalisation de la mission de l'Ordre et nomment le président de la Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études, conjointement avec le Bureau de direction. Ils font enfin des recommandations pour l'octroi de la Médaille des gouverneurs.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Conseil des gouverneurs s'est réuni une fois pour prendre connaissance des grands projets de l'Ordre, dont la campagne de visibilité, la Charte des compétences, le Gala de l'Administrateur et les Fêtes du 50e anniversaire de fondation de l'Ordre.

Le Conseil des gouverneurs tient à souligner la perte d'un de ses membres, M. Paul Rocheleau, Adm.A., qui a été président de l'Ordre de 1978 à 1980. M. Rocheleau était connu comme un homme entier et dévoué à l'Ordre. Il avait un esprit d'équipe remarquable, assumait ses obligations avec un haut niveau d'excellence et se faisait un devoir d'être toujours présent aux réunions du Conseil des gouverneurs. Les gouverneurs regrettent son départ.

Claude Béland, F.Adm.A. (1992-1995) (démission en 2002)
Pierre Bergeron, F.Adm.A. (1976-1978)
Gérard J. Blondeau, Adm.A. (1968-1970)
René Bronsard, Adm.A. (1983-1984)
Lucien Brosseau, F.Adm.A. (1973-1975)
Michel Côté, F.Adm.A., FCMC (1999-2002)
Gérald Duguay, F.Adm.A. (1990-1992)
Jean-C. Gaudet, F.Adm.A., CMC (1984-1986)
André Mignault, Adm.A. (1972-1973)
Robert P. Morin, F.Adm.A. (1970-1971)
Nycol Pageau-Goyette, Adm.A. (1997-1999)
Jacques Pampalon, Adm.A. (1963-1964)
Paul Rocheleau, Adm.A. (1978-1980) (décédé en 2002)
Gabriel Savard, F.Adm.A., FCMC (1986-1989)
Louis A. Tanguay, F.Adm.A. (1995-1997)
Paul J. Thériault, F.Adm.A. (1989-1990)

Michel Côté
F.Adm.A., FCMC
Président

Tableau des membres au 31 mars 2003

	2001-2002	2002-2003
Effectifs Adm.A. au début de l'année	3 065	2 922
Membres admis et inscrits durant la période	186	205
Membres radiés ou décédés	329	416
Effectifs Adm.A. à la fin de l'année	2 922	2 711
• Postulants et jeunes administrateurs	40	31
• Étudiants	307	164
Total des inscriptions	**3 269**	**2 906**

Répartition des administrateurs agréés par région		
Bas St-Laurent/Gaspésie/ Côte-Nord	50	48
Saguenay/Lac St-Jean	74	72
Québec/Chaudière-Appalaches	526	490
Mauricie/Centre-du-Québec	123	113
Estrie année 2001-2002	67	
Estrie/Montérégie année 2002-2003		596
Montréal	1847	1197
Outaouais/Abitibi-Témiscamingue	140	131
Hors-Québec	95	64
Total	**2 922**	**2 711**

Le montant de la cotisation pour l'année financière 2002-2003 était de 430 $, payable au 1er avril 2002

Évolution du membership au cours des dix dernières années

Année	Adm.A.	Postulants	Étudiants	Total
1993-1994	3 155	182	285	3 622
1994-1995	3 312	119	241	3 672
1995-1996	3 396	101	284	3 781
1996-1997	3 420	65	342	3 827
1997-1998	3 437	63	480	3 980
1998-1999	3 365	47	397	3 809
1999-2000	3 172	57	405	3 634
2000-2001	3 065	53	350	3 468
2001-2002	2 922	40	307	3 269
2002-2003	2 711	31	164	2 906

États financiers consolidés au 31 mars 2003

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs	40
États financiers	
Résultats consolidés	41
Évolution des actifs nets consolidés	43
Bilan consolidé	44
Notes afférentes	45



Rapport des vérificateurs

Aux membres de
L'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec au 31 mars 2003 et les états consolidés des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Gagné, Genest, Lacroix, c.a.

GAGNÉ, GENEST, LACROIX
Comptables Agréés.

Montréal, Québec
Le 30 mai 2003

États financiers

RÉSULTATS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2003

	Fonds d'administration	Fonds de la campagne de visibilité	Fonds d'indemnisation	Fonds secteur Planification financière	Fonds I.C.S.A.	Fiducie du FBA	2003 Total	2002 Redressé
PRODUITS								
Cotisations	1 084 551 $	246 518$	-	-	1 320$	-	1 332 389$	1 459 955$
Cotisations versées								
ACCM	(42 552)	-	-	-	-	-	(42 552)	(45 322)
ACPF	(30 818)	-	-	-	-	-	(30 818)	(33 819)
CIQ	(11 033)	-	-	-	-	-	(11 033)	(11 480)
	1 000 148	246 518	-	-	1 320	-	1 247 986	1 369 334
Droits d'admission	70 530	-	-	-	-	-	70 530	99 557
Commandites	7 212	-	-	-	-	-	7 212	11 251
Formation continue	34 975	-	-	-	-	-	34 975	55 253
Amendes et frais exigibles	15 426	-	-	-	-	-	15 426	22 167
Publicité	8 103	-	-	-	-	-	8 103	6 355
Activités annuelles	39 806	-	-	-	-	-	39 806	60 313
Intérêts et dividendes	1 745	-	2 885	569	943	30 897	37 039	38 004
Subventions	107 220	-	-	-	-	-	107 220	85 610
Honoraires de gestion	18 251	-	-	-	-	-	18 251	9 996
Gala	240 674	-	-	-	-	-	240 674	213 684
Divers	6 596	-	-	-	-	-	6 596	17 505
Gain sur cession de placements	-	-	2 874	-	-	9 983	12 857	-
	1 550 686 $	**246 518$**	**5 759$**	**569$**	**2 263$**	**40 880 $**	**1 846 675$**	**1 989 029$**

États financiers

	Fonds d'administration	Fonds de la campagne de visibilité	Fonds d'indemnisation	Fonds secteur Planification financière	Fonds I.C.S.A.	Fiducie du FBA	2003 Total	2002 Redressé
CHARGES								
Salaires et avantages sociaux	449 511 $	-	-	-	-	-	449 511 $	500 966 $
Campagne de visibilité	-	210 467	-	-	-	-	210 467	338 018
Honoraires professionnels	74 846	-	2 664	-	719	2 673	80 902	54 810
Frais de voyage et de représentation	20 590	-	-	-	-	2 091	22 681	15 638
Formation du personnel	7 703	-	-	-	-	-	7 703	8 778
Loyer et charges communes	125 909	-	-	-	-	-	125 909	122 422
Taxes et assurances	22 240	-	-	-	-	9 277	31 517	32 978
Frais de gestion	-	-	-	-	-	10 001	10 001	9 996
Partenariat - chaire HEC	-	-	-	-	-	50 000	50 000	50 000
Fournitures de bureau et location d'équipements	103 175	-	-	-	-	-	103 175	107 483
Télécommunications	63 660	-	-	-	-	-	63 660	50 561
Frais financiers	22 975	-	-	-	24	125	23 124	12 846
Bureau et comités	79 538	-	-	-	-	-	79 538	90 018
Activités professionnelles	152 399	-	-	-	-	3 000	155 399	136 260
Information et promotion	95 281	-	-	24 764	-	-	120 045	76 704
Publications	46 739	-	-	-	-	-	46 739	63 831
Activités régionales et secteurs	40 465	-	-	-	-	-	40 465	17 573
Bourses	-	-	-	-	-	10 500	10 500	44 000
Gala	198 006	-	-	-	-	-	198 006	145 182
Activités annuelles	55 533	-	-	-	-	-	55 533	49 293
Parteneriat EJC	-	-	-	-	-	4 250	4 250	4 250
Perte sur cession des placements	-	-	-	-	-	-	-	15 531
Divers	8 026	-	-	-	-	-	8 026	1 242
Projet Réseau canadien de technologie	101 167	-	-	-	-	-	101 167	86 765
	1 667 763 $	**210 467 $**	**2 664 $**	**24 764 $**	**743 $**	**91 917 $**	**1 994 068 $**	**2 035 145 $**
Insuffisance des produits sur les charges avant mauvaises créances et amortissement	(117 077)	36 051	3 095	(24 195)	1 520	(51 037)	(151 643)	(46 116)
Mauvaises créances	(127 405)	(568)	(3 571)	-	-	-	(131 544)	(43 740)
Amortissement	(28 063)	-	-	-	-	-	(28 063)	(26 307)
Insuffisance des produits sur les charges	**(272 545 $)**	**35 483 $**	**(476 $)**	**(24 195 $)**	**1 520 $**	**(51 037 $)**	**(311 250 $)**	**(116 163 $)**

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2003

	Fonds d'administration affectés	Fonds d'administration non affectés	Fonds d'administration investis en immobilisations	Fonds de la campagne de visibilité	Fonds d'indemnisation	Fonds secteur Planification financière	Fonds I.C.S.A	Fiducie du FBA	2003	2002
SOLDE PRÉALABLEMENT ÉTABLI	-	**(216 811 $)**	**119 776 $**	**(22 228 $)**	**83 620 $**	**75 454 $**	**30 389 $**	**636 793 $**	**706 993 $**	**719 841 $**
Corrections :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bourses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 000)
Partenariat EJC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 250)
Redressement des exercices antérieurs (Note 9)	-	(113 166)	-	(58 040)	-	-	-	-	(171 206)	-
SOLDE REDRESSÉ	-	**(329 977 $)**	**119 776 $**	**(80 268 $)**	**83 620 $**	**75 454 $**	**30 389 $**	**636 793 $**	**535 787 $**	**708 591 $**
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	31 165	(275 647)	(28 063) (1)	35 483	(476)	(24 195)	1 520	(51 037)	(311 250)	(1 609)
Virement inter fonds: résultat net du Gala	(31 165)	-	-	-	-	-	-	31 165	-	-
Investis en immobilisations	-	(24 278)	24 278	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	-	**(629 902 $)**	**115 991 $**	**(44 785 $)**	**83 144 $**	**51 259 $**	**31 909 $**	**616 921 $**	**224 537 $**	**706 982 $**

(1) Amortissement de l'exercice



États financiers

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 MARS 2003

	Fonds d'administration	Fonds de la campagne de visibilité	Fonds d'indemnisation	Fonds secteur Planification financière	Fonds I.C.S.A	Fiducie du FBA	2003	2002 redressé
ACTIF								
Actif à court terme								
Encaisse (Note 3)	144 369$	-	-	16 859$	11 353$	25 262$	197 843$	196 853$
Dépôts à terme	-	-	-	-	22 051	-	22 051	21 934
Débiteurs (Note 4)	158 628	71 942	-	34 400	735	6 529	272 234	329 395
Charges reportées	88 434	-	-	-	-	-	88 434	37 375
Placement échéant à court terme (Note 5)	-	-	-	-	-	54 955	54 955	49 474
	391 431$	**71 942$**		**51 259$**	**34 139$**	**86 746$**	**635 517$**	**635 031$**
Placements (Note 5)	-	-	84 897	-	-	561 960	646 857	604 192
Immobilisations (Note 6)	115 991	-	-	-	-	-	115 991	119 776
	507 422	**71 942**	**84 897**	**51 259**	**34 139**	**648 706**	**1 398 3651**	**358 999**
PASSIF								
Passif à court terme								
Créditeurs (Note 7)	442 942	-	1 753	-	2 230	31 785	478 710	382 158
Cotisations reportées	466 910	116 727	-	-	-	-	583 637	394 087
Produits reportés	111 481	-	-	-	-	-	111 481	46 978
	1 021 333$	**116 727$**	**1 753$**	**-**	**2 230$**	**31 785$**	**1 173 828$**	**823 223$**
ACTIFS NETS								
Non affectés	(629 902)	(44 785)	83 144	51 259	31 909	616 921	108 546	416 000
Investis en immobilisations	115 991	-	-	-	-	-	115 991	119 776
	(513 911$)	**(44 785$)**	**83 144$**	**51 259$**	**31 909$**	**616 921$**	**224 537$**	**535 776$**
	507 422$	**71 942$**	**84 897$**	**51 259$**	**34 139$**	**648 706$**	**1 398 365$**	**1 358 999$**

Pour le Bureau de direction

Le président,

Denis Gamache, F.Adm.A., CMC

Le trésorier,

Éric Bergeron, CA, Adm.A.

NOTES AFFÉRENTES AU 31 MARS 2003

1. Statut et secteur d'activités

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec est un organisme sans but lucratif, constitué en 1954 et il est régi depuis 1973 par le Code des professions c. C-26. L'Ordre des administrateurs agréés du Québec administre les fonds suivants: le fonds d'administration, le fonds de la campagne de visibilité, le fonds d'indemnisation, la Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études, le fonds du secteur de la planification financière et le fonds I. C. S. A.. L'ordre n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

a) Utilisation d'hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des hypothèses de réalisation de certains éléments ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif de même que sur les postes des produits et des charges de la période. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces évaluations de réalisations.

b) Comptabilité par fonds

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux usages particuliers de la comptabilité par fonds. Toutes les ressources sont présentées dans les fonds ayant des objectifs précis afin d'observer les limites et les restrictions à l'utilisation des ressources disponibles.

Le fonds d'administration sert aux activités courantes de l'Ordre. Le fonds de la campagne de visibilité regroupe les produits et les charges destinés à la campagne de visibilité autorisée par l'assemblée générale des membres. Le fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession. La Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études est destinée à apporter une aide financière sous forme de bourses à de jeunes administrateurs ainsi qu'à des étudiants. Le fonds du secteur de la planification financière sert exclusivement à des projets spéciaux destinés au développement de la planification financière. Le fonds I. C. S. A. représente les actifs, les passifs, et les actifs nets du chapitre du Québec, sous gestion de l'Ordre.

c) Constatation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Ils sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

d) Dons sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à œuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération; il est donc difficile d'évaluer leur juste valeur et ils ne sont pas constatés aux états financiers.

e) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

f) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et elles sont amorties sur la période prévue de leur utilisation selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier de bureau	Résiduelle	20 %
Logiciels	Résiduelle	14 %
Ordinateurs	Résiduelle	20 %
Infrastructures du site Internet	Résiduelle	33 %

3. Encaisse

Le solde de l'encaisse est composé des soldes en banque de l'Ordre et des soldes bancaires des comités régionaux.

États financiers

4. Débiteurs

	Fonds d'administration	Fonds de la campagne de visibilité	Fonds secteur Planification financière	Fonds I.C.S.A.	Fiducie du FBA	2003 Total	2002 Total
Comptes clients	93 813 $	-	-	-	-	93 813 $	187 310 $
Intérêts à recevoir	34	-	-	735	6 529	7 298	9 811
Amendes et frais	8 631	-	-	-	-	8 631	40 099
Réclamation d'assurances	-	-	-	-	-	-	17 406
Fonds d'aministration	-	71 942	34 400	-	-	106 342	60 226
Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études	31 785	-	-	-	-	31 785	-
Fonds d'indemnisation	1 751	-	-	-	-	1 751	-
Fonds I.C.S.A.	2 230	-	-	-	-	2 230	2 831
Fonds A C P F	-	-	-	-	-	-	1 657
Taxes à la consommation	21 031	-	-	-	-	21 031	5 200
Autres	(647)	-	-	-	-	(647)	4 855
	158 628 $	**71 942 $**	**34 400 $**	**735 $**	**6 529 $**	**272 234 $**	**329 395 $**

L'Ordre a resserré sa politique de provision des créances douteuses en passant aux charges les soldes débiteurs des exercices antérieurs.

5. Placements

	Fonds d'indemnisation	Fiducie du FBA	2003 Total	2002 Total
Obligations de 5,6 % à 11,25 %, échéant de 2002 à 2013 (valeur marchande 414 358 $ en 2003, 347 595 $ en 2002)	55 658 $	338 450 $	394 108 $	376 926 $
Fonds d'investissements (valeur marchande 53 149 $ en 2003, 81 591 $ en 2002)	13 227	65 512	78 739	81 803
Actions (valeur marchande 182 774 $ en 2003, 190 818 $ en 2002)	16 012	212 953	228 965	194 937
	84 897	**616 915**	**701 812**	**653 666**
Portion échéant à court terme	-	54 955	54 955	49 474
	84 897 $	**561 960 $**	**646 857 $**	**604 192 $**



6. Immobilisations

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	130 973$	111 058$	19 915$	24 893$
Ordinateurs	201 412	170 284	31 128	36 008
Logiciels	117 206	78 626	38 580	45 853
Infrastructures du site internet	46 135	19 767	26 368	13 022
	495 726$	**379 735$**	**115 991$**	**119 776$**

7. Créditeurs

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fonds I.C.S.A.	Fiducie du FBA.	2003 Total	2002 Total
Fournisseurs et charges courues	274 520$	-	-	-	274 520$	229 594$
Salaires et retenues à la source	54 471	-	-	-	54 471	45 746
Taxes à la consommation	-	-	-	-	-	26 234
Office des professions du Québec	-	-	-	-	-	13 192
Fonds de la campagne de visibilité	71 942	-	-	-	71 942	36 153
Fonds d'indemnisation	-	-	-	-	-	4 484
Fonds d'administration	-	1 751	2 230	31 785	35 766	4 488
Fonds A C P F	34 400	-	-	-	34 400	-
Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études	-	-	-	-	-	19 589
Autres	7 609	2	-	-	7 611	2 678
	442 942$	**1 753$**	**2 230$**	**31 785$**	**478 710$**	**382 158$**

8. Emprunt de banque

L'Ordre dispose d'une marge de crédit commerciale autorisée de 225 000$ au taux préférentiel majoré de 2 %. Ces montants sont garantis par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances.

9. Redressement d'exercices antérieurs

L'Ordre avait comme politique de reporter la prise en charge de certains éléments sur plus d'un exercice. L'Ordre a modifié cette politique pour constater la charge dans l'exercice de l'engagement. La modification de cette politique a l'effet de diminuer les actifs nets non affectés du fonds d'administration de 113 166$ au 31 mars 2002 et de 56 652$ au 31 mars 2001. Les montants des charges de l'exercice se terminant le 31 mars 2002 ont été redressés afin de présenter l'effet de la modification de la politique.

10. Engagements

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation relatifs à des locaux et à divers équipements, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, à verser un montant de 585 782$.

Les versements exigibles au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2004	105 401 $
2005	93 952 $
2006	90 688 $
2007	87 550 $
2008	86 148 $

11. Organisme satellite

L'Ordre contrôle indirectement, par la représentation de ses fiduciaires, la Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. La fin de l'exercice financier de la fiducie est le 31 décembre.

À des fins de présentation, les états financiers de la fiducie sont consolidés aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

États financiers

12. Instruments financiers

a) Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois concrétisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de dépôt ni de caution.

L'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables des autres créances et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de membres présente une caractéristique économique commune que des changements d'ordre économique ou autre influencent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour l'Ordre, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des comptes clients, l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

L'Ordre minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de membres dans divers secteurs d'activités.

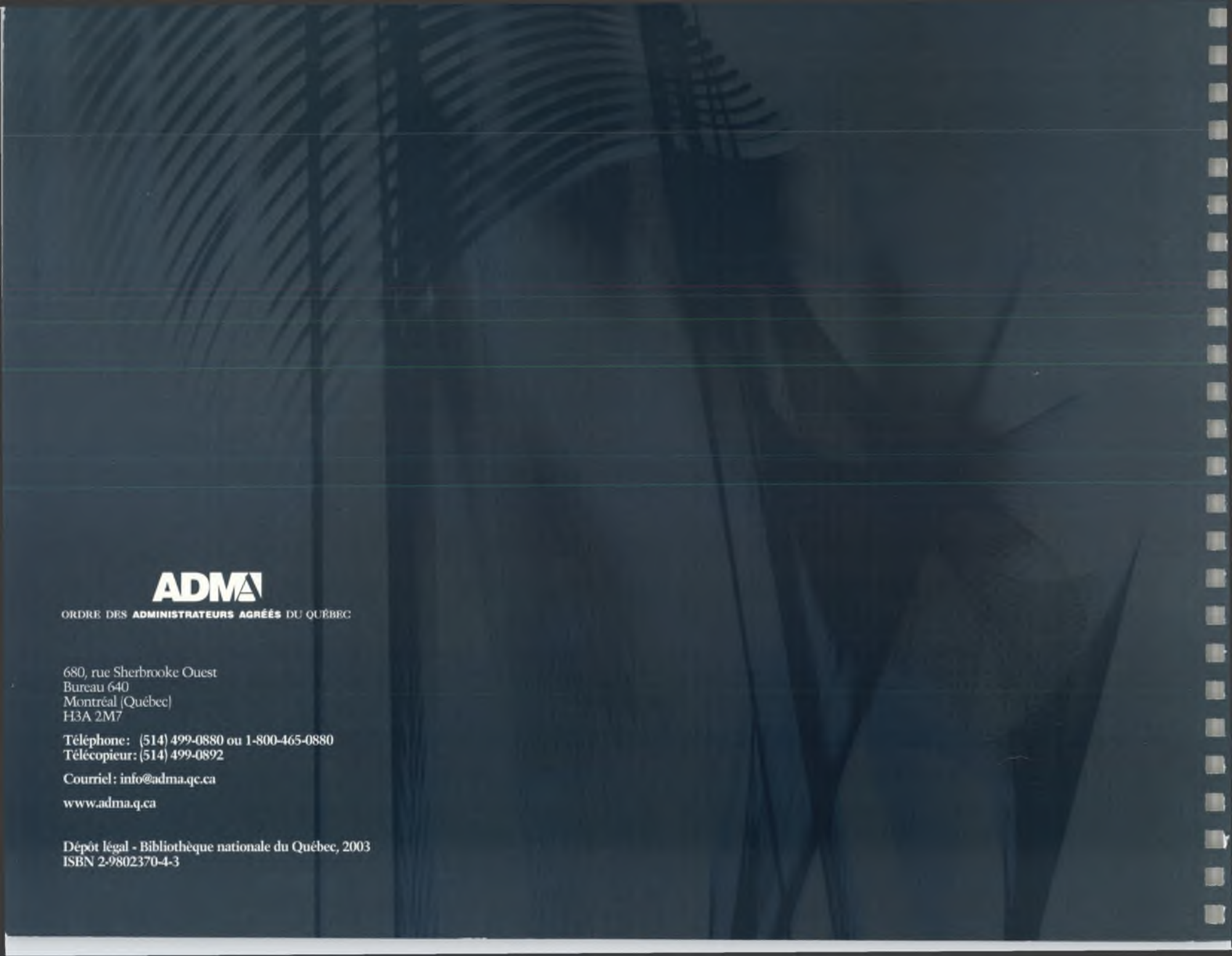
b) Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs, de l'emprunt bancaire, des créditeurs et dettes courues correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

13. Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait aucune information additionnelle pertinente.





ADMA

ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

680, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 640
Montréal (Québec)
H3A 2M7

Téléphone: (514) 499-0880 ou 1-800-465-0880
Télécopieur: (514) 499-0892

Courriel: info@adma.qc.ca

www.adma.q.ca

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2003
ISBN 2-9802370-4-3